

Assemblée générale |  
18 mai 2018

# RAP- PORT AN- NUEL GENE- RAL





MERCI

LES ACTEURS  
QUI FONT LE MAS  
ET CONTRIBUENT  
À SON ACTION



LES ÉQUIPES  
ET ADMINISTRATEURS  
DE L'ASSOCIATION



LES SERVICES,  
ASSOCIATIONS  
ET FONDATIONS PARTENAIRES



LES AUTORITÉS  
ET LES COLLECTIVITÉS



RAPPORT MORAL

RAPPORT FINANCIER

RAPPORT GÉNÉRAL

14 10 6

AIDE AUX VICTIMES ET ACCÈS AUX DROITS

16 Info-Droits-Victimes  
L'aide aux victimes  
L'accès au droit

19 TANDEM

20

INSERTION ET SANTÉ PSYCHIQUE

22 Centre Francis Feydel

23 Centre Feydel Villefranche

24 L'Avancée

25 Résidence Mérard

26 Pension de famille Le Cèdre

27 Pension de famille Les Bruyères

28

INSERTION ET PRÉVENTION DE L'EXCLUSION

30 Centre Maurice Liotard

34 Centre d'Accueil et d'Orientation

35 Ateliers Sésame

36

INSERTION ET PROTECTION DES FAMILLES

38 La Magena

39 L'Éclaircie

40 Les Maisons

41 Cellule Hôtel et Renfort Hivernal Hôtelier

42 Résidence

44

AIDE AUX USAGERS DE DROGUES

46 Pause Diabolo

# RAPPORT MORAL

**CRÉÉE À LYON EN 1961, LE MAS, S'EST ADAPTÉ AU FIL DES ANNÉES AUX DIFFÉRENTES ÉVOLUTIONS DES PUBLICS ET DES POLITIQUES PUBLIQUES, DANS UNE SOCIÉTÉ EN PROFONDE MUTATION AU NIVEAU ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET POLITIQUE, MAIS ÉGALEMENT AU NIVEAU DES MODES DE GESTION ET DES OUTILS. L'ASSOCIATION A ÉTÉ CRÉÉE ET S'EST TRANSFORMÉE AVEC L'IMPLICATION INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE DE PERSONNES FAISANT PREUVE DE VOLONTARISME POUR AFFIRMER DES VALEURS ET ASSURER SON ORGANISATION.**

Huit Présidents ont contribué à l'association entre 1961 et 2009 et Michèle LASCOTAS a assuré la présidence du MAS de janvier 2010 à mai 2017 en apportant une dynamique et une reconnaissance nouvelle fondée sur une expertise de l'action sociale, une rigueur méthodologique et une ouverture constante aux besoins des personnes accueillies et des acteurs des territoires.

Sous sa présidence, une refondation du MAS a été opérée au niveau de la gouvernance, de l'organisation interne et de l'activité de l'association dans un dialogue constant avec les administrateurs, les équipes et avec les autorités.

**Quelques sujets exemplaires, qui ne sauraient réduire son engagement fort et son action, peuvent être rappelés dans le bilan très dense de ces 8 ans :**

- La réalisation de plusieurs fusions associatives, la refonte des statuts et l'intégration des équipes et des administrateurs, en consolidant

les instances de gouvernance pour conduire les changements de l'association.

- L'installation de Comités associant les administrateurs pour assurer le suivi des activités et certains sujets transversaux afin d'orienter et d'accompagner la dynamique associative.
- Le développement des services et dispositifs permettant de nouvelles réponses pour les personnes accueillies (par exemple, pour les femmes victimes de violences et les familles en situation de droits incomplets).
- La création d'un siège permettant d'assurer les fonctions de direction générale, de gestion comptable, financière et des moyens généraux, de gestion des ressources humaines ainsi que de communication.
- L'affirmation de la coopération dans les pratiques institutionnelles et professionnelles pour inscrire Le MAS dans le dispositif territorial.

**Le mandat de Michèle LASCOTAS s'est terminé en mai 2017 avec la conclusion de trois chantiers importants pour l'association :**

- La réalisation du projet associatif qui constitue le socle de référence pour l'ensemble des acteurs du MAS.
- La conclusion du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2017-2022 permettant de définir les orientations dans le cadre d'un dialogue avec les services de l'État.
- La livraison du site rue Crépet et l'installation en avril 2017 du siège et des services Résidence et Info-Droits-Victimes. Grâce à cette acquisition, l'association dispose, aujourd'hui, d'un lieu qui lui permet de mieux structurer son fonctionnement, de faciliter les collaborations internes et d'accueillir les autorités et partenaires.

Au nom des administrateurs et des équipes, je remercie vivement Michèle LASCOTAS pour son engagement constant en faveur de l'association.

Je présente également nos remerciements à Claude DILAS, vice-président, qui a exercé la présidence de l'association de mai à octobre 2017 avant de réduire ses engagements pour des motifs personnels. Claude DILAS a également participé depuis 2011 à la consolidation du MAS et de l'Entreprise Adaptée L'Orangerie, en conservant toujours un esprit dynamique et de grande ouverture.

Pour ma part, j'ai proposé en octobre 2017 en accord avec les membres du Bureau, d'assurer la présidence de l'association, Claude DILAS restant impliqué à mes côtés.

Je souhaite consolider le travail de collaboration avec les membres du Conseil d'Administration, dont certains nous ont rejoint récemment. Plusieurs administrateurs sont aujourd'hui délégués pour assurer la représentation de l'association au sein d'instances externes ; d'autres sont référents des services ou d'action transversale (ressources humaines, projet associatif, vie associative, communication, parentalité). Tous ont une fonction de conseil, de proposition et d'accompagnement en lien avec la Direction Générale et le Bureau.

J'aurai aussi à cœur de soutenir les projets engagés par l'ensemble des services de l'association pour répondre toujours mieux aux besoins des publics et je serai attentive à la prise en compte des capacités des personnes à choisir pour elles-mêmes. Les dynamiques collectives valorisant les ressources et compétences des personnes doivent être développées dans l'association.

Le MAS est une association en mouvement. Les administrateurs auront à consolider son développement et préparer son avenir à partir d'une organisation structurée et des relations vivantes avec les personnes accueillies, les équipes et nos partenaires.

Enfin il sera important d'accompagner l'entreprise adaptée L'Orangerie dont Le MAS est actionnaire unique afin d'assurer sa consolidation.

Pour finir, je tiens à remercier l'ensemble du personnel pour son investissement pour assurer des réponses aux personnes accueillies et aux demandes des autorités, tout en s'adaptant

aux changements internes, ainsi que les administrateurs qui orientent et accompagnent les évolutions de l'association.

Je remercie également pour la confiance qu'ils nous témoignent les communes sur lesquelles nous intervenons, la Métropole de Lyon, le Département du Rhône, la Préfecture du Rhône, la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, l'Agence Régionale de Santé, l'Administration pénitentiaire, Monsieur le premier président de la Cour d'appel de Lyon et Madame le procureure générale, Messieurs les présidents du Tribunal de Grande Instance de Lyon et du Tribunal de Grande Instance de Villefranche-sur-Saône, Messieurs les procureurs de la République de Lyon et de Villefranche-sur-Saône.

Je remercie enfin les partenaires avec lesquels nous coopérons en complémentarité au service des personnes les plus vulnérables.

**Michèle GRIZARD**  
*Présidente*

# RAPPORT

# FINANCI

**LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2017 QUE NOUS SOUMETTONS À VOTRE APPROBATION ONT ÉTÉ ÉTABLIS CONFORMÉMENT AUX RÈGLES DE PRÉSENTATION ET AUX MÉTHODES D'ÉVALUATION PRÉVUES PAR LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR.**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MAS, LORS DE SA SÉANCE DU 23 AVRIL 2018 A ARRÊTÉ LES COMPTES 2017 QUI VOUS SONT SOUMIS POUR APPROBATION.**

## COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat de l'exercice 2017 varie très fortement par rapport à l'exercice 2016, ce dernier exercice s'étant trouvé très impacté par trois opérations immobilières exceptionnelles qui avaient été mises en œuvre au cours de l'année 2016 (cessions de l'immeuble situé rue Neyret à Lyon 1<sup>er</sup> ainsi que de l'immeuble situé montée du Chemin Neuf à Lyon 5<sup>e</sup> et acquisition des locaux du 17 rue Crépet à Lyon 7<sup>e</sup>).

Ainsi, les comptes de l'année 2017 sont davantage représentatifs d'une année d'exploitation ordinaire de l'activité de l'association.

Ils présentent un **excédent de 24 376 €**.

### Résultat d'exploitation

**LES PRODUITS D'EXPLOITATION**, en intégrant les fonds dédiés, sont en nette augmentation de 14,1%, passant de 7 938 K€ en 2016 à 9 059 K€ en 2017.

En effet, l'intégration de nouvelles missions ou le développement des dispositifs existants ont généré des variations notables du montant des produits d'exploitation perçus. Les événements et actions suivants expliquent principalement cette augmentation des produits d'exploitation :

- Ouverture de capacités d'hébergement

d'urgence complémentaires au sein de la MAGENA (+ 16 places) et de l'Avancée à Villefranche (+ 20 places).

- Mise en œuvre temporaire d'une action d'hébergement d'urgence « dispositif Mérard » dans le cadre du renfort hivernal à Villefranche-sur-Saône.
- Abondement de 51% de la subvention perçue au titre de l'action de la Cellule Hôtel en raison notamment de l'augmentation du volume d'activité dans le cadre du renfort hivernal et de l'extension du dispositif d'aide alimentaire à l'hôtel.
- Augmentation de 19% des subventions allouées au service Info-Droits-Victimes dans le cadre de l'exercice des nouvelles missions d'aide aux victimes (développement de l'activité du service Tandem à Villefranche-sur-Saône et mise en œuvre de nouveaux dispositifs – accompagnement lors des comparutions immédiates ou EVVI...).

**LES CHARGES D'EXPLOITATION, AVEC LES REPORTS DE FONDS DÉDIÉS**, augmentent de 12,9% passant de 7 972 K€ en 2016 à 9 000 K€ en 2017.

Les principales variations portent sur :

- L'augmentation de 13% des achats liés notamment à des charges de fluides supplémentaires pour les nouveaux logements et à la hausse de l'activité de distribution de fournitures à usage unique par le CAARUD Pause Diabolo.
- La hausse très marquée (85% environ) des dotations aux amortissements expliquée principalement par la prise en compte en année pleine des coûts de l'acquisition et des travaux des bureaux du 17 rue Crépet à Lyon 7<sup>e</sup>.
- L'augmentation de 4% des charges de personnel (taxes sur les salaires, rémunération et charges sociales) malgré la mise en œuvre du nouveau dispositif de Crédit d'Impôt sur la Taxe sur les Salaires (CITS).
- Le développement de 50% des « autres charges », principalement constituées des

# ER

aides financières aux ménages accompagnés, qui évoluent en raison de l'extension des actions d'aides de subsistance aux familles hébergées par la Cellule Hôtel.

Le résultat d'exploitation, après imputation des fonds dédiés, atteint + 59 K€ contre - 36 K€ en 2016, soit une amélioration très nette de ce résultat qui ressort en excédent pour la première fois depuis plusieurs années.

## Résultat financier

Le résultat financier est déficitaire de - 25 K€ alors qu'il se trouvait excédentaire de 20 K€ en 2016.

Cette évolution négative s'explique par les nouvelles charges d'emprunt supportées par l'association suite à l'acquisition des locaux du siège et des services Info-Droits-Victimes et Résidence au 17 rue Crépet à Lyon 7<sup>e</sup>.

Ces charges supplémentaires sont compensées par des économies réalisées sur les loyers de ces services.

## Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel 2017 s'élève à - 7 K€ contre + 1778 K€ en 2016.

Ce résultat est constitué, en 2017, très majoritairement de soldes de comptes tiers, fournisseurs, résidents et usagers et ne comporte, contrairement à 2016, aucune charge ou produit liée à une opération immobilière.

## BILAN

### Actif

Le total de l'actif net s'établit à 9265 K€ contre 7231 K€ en 2016, soit une augmentation de 28%.

Cette variation s'explique notamment par une augmentation de l'actif immobilisé. La réalisation de travaux d'aménagement et d'équipement

### Les résultats comptables par établissement (dossier comptable) sont :

- Siège : 0 €
- CAO : + 167 €
- RSA : 0 €
- Cellule Hôtel : + 13 419 €
- SHU Les Maisons : - 6 322 €
- Centre Maurice Liotard (CHRS et autres actions) : + 55 784 €
- Ateliers Sésame : - 11 719 €
- Feydel (Lyon et Villefranche) : + 9 485 €
- Pause Diabolo : + 2 002 €
- Résidence : - 1 546 €
- Eclaircie : - 7 903 €
- La Magena : - 2 643 €
- Les Bruyères : - 7 205 €
- Le Cèdre : + 8 064 €
- Info Droits Victimes : + 745 €
- DNH : 0 €
- Association : - 27 952 €

au sein des locaux du 17 rue Crépet a accru la valeur des constructions et autres immobilisations corporelles détenues par l'association.

**LA TRÉSORERIE DE L'ASSOCIATION** est gérée de manière fusionnée entre ses établissements. Elle est en légère diminution de 10% en raison principalement des investissements réalisés dans le cadre des travaux d'aménagement des locaux du 17 rue Crépet. Elle demeure néanmoins, en fin d'année, à un niveau supérieur à 2000 K€.

Elle est constituée de :

- Disponibilités (actif) : 4897 K€.
- Valeurs mobilières de placements (actif) : 725 K€.
- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (passif) : 3278 K€.
- Emprunts et dettes financières diverses (passif) : 44 K€.

La trésorerie nette de l'association ressort donc positive de 2300 K€ au 31 décembre 2017.

### Passif

Les fonds propres de l'association varient peu atteignant 2191 K€ au 31/12/2017 contre 2178 K€ au 31/12/2016.

Les fonds dédiés atteignent 805 K€, en forte augmentation par rapport à 2016 (+ 69%). Ils retrouvent un niveau équivalent à celui constaté en fin d'exercice 2015.

L'association a reçu, en 2017, de nombreux financements destinés à supporter des actions à mener en 2018. Ces fonds ont été alloués dans le cadre du CPOM, de dotations complémentaires de l'ARS ainsi que dans le cadre du financement d'actions expérimentales (Bureau Unique d'Insertion en Maison d'Arrêt, PASSAGE)

ou temporaires (actions d'hébergement dans le cadre du plan froid).

Les dettes auprès des fournisseurs, des organismes sociaux ou fiscaux et des usagers atteignent 1047 K€, demeurant assez stables par rapport à celles constatées au 31/12/2016.

Aucun évènement significatif n'est intervenu entre la date de clôture et ce jour.

Le budget prévisionnel 2018 s'élève à 8 464 K€ de produits d'exploitation sur un principe de continuité de fonctionnement des différents services de l'association.

Par ailleurs, il nous appartient de vous transmettre les chiffres de la SARL Orangerie pour 2017 :

- Pourcentage de détention du capital social par Le Mas : 100%.
- Capital social : 60 000 €.
- Chiffre d'affaire : 981 438,41 € contre 970 305,90 € en 2016.
- Résultat net : - 9946,25 €.

**Bernard WEILL-LAMBERT**  
Le Trésorier

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice 2017	Exercice 2016
<b>Produits d'exploitation</b>		
Production vendue (biens et services)	1 061 464	1 025 347
Produits de tarification	3 256 309	3 128 963
Subventions d'exploitation	4 477 132	3 244 036
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	23 066	51 973
Autres produits	1 645	8 950
<b>Total Produits d'exploitation</b>	<b>8 819 615</b>	<b>7 459 269</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	11 995	23 885
Autres achats et charges externes	3 413 163	3 100 716
Impôts, taxes et versements assimilés	289 154	335 624
Salaires et traitements	2 920 149	2 761 090
Charges sociales	1 322 125	1 250 716
Dotations aux amortissements	158 152	102 616
Dotations aux dépréciations	0	1 978
Dotations aux provisions	113 789	41 777
Autres charges	277 341	192 183
<b>Total Charges d'exploitation</b>	<b>8 505 868</b>	<b>7 810 583</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>313 748</b>	<b>- 351 315</b>
<b>Produits financiers</b>		
Autres intérêts et produits assimilés	6 693	12 085
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	0	15 292
<b>Total produits financiers</b>	<b>6 693</b>	<b>27 376</b>
<b>Charges financières</b>		
Intérêts et charges assimilées	32 252	7 363
<b>Total charges financières</b>	<b>32 252</b>	<b>7 363</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>- 25 559</b>	<b>20 013</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>288 189</b>	<b>- 331 302</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion	4 968	58 804
Sur opérations en capital	21 371	1 976 031
<b>Total produits exceptionnels</b>	<b>26 339</b>	<b>2 034 835</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion	23 673	45 592
Sur opérations en capital	9 682	209 472
Dotations aux provisions et dépréciations et transferts de charges	0	1 603
<b>Total charges exceptionnelles</b>	<b>33 355</b>	<b>256 666</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>- 7 016</b>	<b>1 778 169</b>
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	<b>2 139</b>	<b>1 785</b>
<b>Fonds dédiés</b>	<b>- 254 658</b>	<b>316 347</b>
<b>RÉSULTAT</b>	<b>24 376</b>	<b>1 761 429</b>



<b>ACTIF</b>	<b>Brut 2017</b>	<b>Amort. &amp; dépréc. 2017</b>	<b>Net 2017</b>	<b>Net 2016</b>
<b>Actif immobilisé</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement	15 600	15 600	0	0
Autres immobilisations incorporelles	54 365	54 365	0	0
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Constructions	2 420 046	177 536	2 242 510	1 988 607
Installations techniques, matériels et outillage	69 728	62 513	7 215	4 524
Autres immobilisations corporelles	2 211 814	1 684 441	527 372	373 580
<b>Immobilisations Financières</b>				
Participations et créances rattachées à des participations	163 456	0	163 456	163 456
Autres titres immobilisés	1 676	0	1 676	1 475
Autres immobilisations financières	56 812	0	56 812	55 324
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>4 993 497</b>	<b>1 994 455</b>	<b>2 999 042</b>	<b>2 586 968</b>
<b>Actif circulant</b>				
Avances et acomptes versés sur commandes	- 4 855	0	- 4 855	- 4 855
<b>Créances</b>				
Créances redevables et comptes rattachés	550 235	34 479	515 756	316 758
Autres créances	126 435	0	126 435	104 594
Valeurs mobilières de placement	724 877	0	724 877	971 883
Disponibilités	4 897 650	0	4 897 650	3 249 186
Charges constatées d'avance	6 722	0	6 722	7 191
<b>Total actif circulant</b>	<b>6 301 064</b>	<b>34 479</b>	<b>6 266 585</b>	<b>4 644 758</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>11 294 561</b>	<b>2 028 935</b>	<b>9 265 627</b>	<b>7 231 726</b>

<b>PASSIF</b>	<b>Exercice 2017</b>	<b>Exercice 2016</b>
<b>Fonds propres</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise	368 296	368 296
Fonds associatifs avec droit de reprise	385 267	385 267
Réserves	262 465	212 704
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	1 447 885	- 300 415
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs	- 245 867	- 143 776
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	- 2 119	- 74 668
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	- 226 996	- 219 906
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	24 376	1 761 429
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	125 409	136 006
Provisions réglementées	52 988	52 988
<b>Total Fonds Propres</b>	<b>2 191 705</b>	<b>2 177 926</b>
<b>Provision pour risques et charges</b>		
Provision pour risques et charges	24 799	0
Provisions pour charges	355 161	345 351
<b>Total provision pour risques et charges</b>	<b>379 960</b>	<b>345 351</b>
Fonds dédiés	805 331	476 469
<b>Total fonds dédiés</b>	<b>805 331</b>	<b>476 469</b>
<b>Dettes</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 823 989	3 196 283
Emprunts et dettes financières divers	44 698	42 002
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	276 155	264 819
Dettes sociales et fiscales	693 265	671 022
Autres dettes	38 674	33 804
Produits constatés d'avance	11 850	24 050
<b>Total Dettes</b>	<b>5 888 630</b>	<b>4 231 980</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>9 265 627</b>	<b>7 231 726</b>

# RAPPORT GÉNÉRAL

## A - PRÉSENTATION GÉNÉRALE

### L'association Le MAS a pour objet :

- L'accueil, l'accompagnement et l'aide aux personnes en situation de vulnérabilité, de souffrance psycho-sociale, de précarité ou d'exclusion.
- La recherche et la sensibilisation aux problématiques des publics accompagnés.

### Pour mener ses actions, elle s'appuie sur les valeurs suivantes :

- Respect de la dignité des personnes accueillies.
- Reconnaissance des personnes accompagnées comme sujets et actrices de relation et comme détentrices de droits et de responsabilités.
- Engagement, compétence et responsabilité des différents intervenants.

**En 2017, la structuration de l'association a été ajustée pour permettre à l'ensemble des services de l'association de répondre toujours mieux aux besoins des publics sur le territoire du Rhône. Elle repose sur cinq domaines d'actions :**

- Aide aux victimes et accès au droit.
- Insertion et santé psychique.
- Insertion et prévention de l'exclusion.
- Insertion et protection des familles.
- Aide aux usagers de drogues.

## B - PERSONNES ACCUEILLES ET ACCOMPAGNÉES

**En 2017, Le MAS a accueilli et accompagné 8000 personnes dont 1000 enfants : hommes ou femmes avec ou sans enfant, couples, familles, personnes de tout âge et de tout horizon culturel.**

### Les personnes accueillies et aidées sont marquées par les situations suivantes :

- Personnes victimes d'infractions pénales dont une majorité d'atteintes aux personnes. Les violences faites aux femmes sont nombreuses et les enfants sont également concernés.
- Ménages en difficulté dans l'accès au droit, notamment en matière de droits de la famille, du travail, et de la consommation.

- Ménages isolés ou monoparentaux en difficulté dans leur accès à l'insertion (logement, santé, activité) et aux droits sociaux pour divers motifs : difficultés de santé psychique, isolement relationnel, rupture familiale, expérience longue des institutions, absence de qualification, faible maîtrise des codes et dispositifs, etc.
- Personnes sans-abris en parcours d'errance depuis plusieurs années, souvent marquées par des troubles de santé mentale, l'addiction et les problématiques de désaffiliation et de décrochage (hommes sans domicile, personnes usagères de drogues en situation de grande précarité, hommes sortants de détention ou en aménagement de peine, généralement en situation de récidive).
- Familles sans domicile, vulnérables, en situation de droits incomplets, avec des enfants en bas âge et des problèmes importants de santé, ayant connu des parcours d'exil.

### Les besoins des personnes accueillies sont multiples mais concernent principalement :

- La satisfaction de besoins fondamentaux : être hébergé ou logé, disposer d'une alimentation équilibrée, disposer d'une sécurité et d'une protection, avoir accès, aux droits, accéder à une réparation, et à une insertion sociale et professionnelle.
- La reconnaissance et la valorisation : être entendu et estimé, se sentir utile, être inscrit dans des relations, participer à la vie du territoire et de la cité.

## C - IMPLANTATIONS ET TERRITOIRES

Dans le cadre des politiques publiques nationales décentralisées ou déconcentrées qui constituent le socle d'une action sociale pour l'ensemble des populations, Le MAS prend en compte le territoire local comme un enjeu important pour les personnes et comme une échelle pertinente de son action.

En lien avec de nombreux acteurs locaux, l'association est présente sur l'ensemble de la Métropole de Lyon et du département du Rhône : tous les arrondissements de Lyon, Saint-Priest, Caluire,

Corbas, Décines, Feyzin, Genas, Givors, Grigny, Saint-Genis Laval, La Mulatière, Mions, Oullins, Rillieux-la-Pape, Saint-Fons, Solaize, Tassin-la-Demi-Lune, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Villeurbanne, Villefranche-sur-Saône, Belleville-sur-Saône, Gleizé, Tarare, ...

#### À ce jour, l'association dispose de :

- 15 services.
- 30 points d'aides internes ou externes pour assurer l'aide au public (ex : ADAV Saint-Priest, PIJ Saint-Fons, Maisons d'arrêt de Corbas et de Villefranche-sur-Saône, TGI de Lyon et de Villefranche-sur-Saône, Brigade Départementale de Protection de la Famille, Hôpital Nord-Ouest Villefranche, Maisons de Justice Lyon 8 et 9, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Givors, etc.).
- Des dispositifs couvrant l'ensemble du territoire (ex : Dispositif Immédiat d'Aide aux Victimes en lien avec l'ensemble des brigades de police et de gendarmerie, Téléphone Grave Danger).
- Environ 600 places d'hébergement et de logement temporaire (Centre Hébergement d'Urgence, CHRS, Logement temporaire, Pensions de Famille) en unité collective et logements diffus.

## D - PARTENARIATS, COOPÉRATIONS ET AFFILIATIONS

Le partenariat permet au MAS d'assurer sur les territoires des réponses organisées et coordonnées pour les personnes aidées. Les services de l'association travaillent en lien avec de nombreux partenaires, en amont des situations, dans une collaboration sur les prises en charges et dans des relais pour assurer une continuité des accompagnements. Les principaux partenariats sont situés dans les champs de l'action sociale, de la lutte contre la précarité, de la santé, du logement, de la justice, de la prévention de la délinquance et de la protection de l'enfance.

Pour conduire son action, Le MAS participe également à diverses instances institutionnelles, Comités Locaux de Santé Mentale, Conseils Locaux de Prévention de

la Délinquance, Chambre d'Application des Peines, Commission d'Indemnisation des Victimes d'Infractions, Comité départemental de lutte contre les violences faites aux femmes, Comité Unité-Médico-Judiciaire pour mineurs, COPIL des Maisons de Justice et du Droit, etc.

#### Trois coopérations inter-associatives sont particulièrement à signaler :

- La coopération avec le CIDFF Rhône pour assurer la gestion et le développement sur le ressort du TGI de Villefranche-sur-Saône de l'aide aux victimes d'infractions pénales, de l'accès au droit et de l'aide aux femmes victimes de violence. Cette expérience de cogestion qui a été initiée en 2015 est inscrite dans une relation de franchise et de confiance entre les deux associations pour assurer une réflexion, un pilotage et une parole conjointe sur le territoire.
- La coopération avec le CLLAJ Lyon et ARALIS pour la proposition, la mise en œuvre et le développement du programme PASSAGE permettant l'accès au logement de personnes sortantes de détention. Après 2 ans d'expérimentation, ce programme en partenariat étroit avec le SPIP du Rhône devrait être consolidé avec le soutien de l'Etat et de la Métropole.
- Le travail de concertation engagé avec les associations ARHM, LASHO, OPPELIA pour permettre la création d'un GCSMS (Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale) afin d'assurer la gestion du programme « Un Chez soi d'abord » destiné à des personnes sans domicile présentant une pathologie mentale sévère.

Le MAS participe à plusieurs réseaux associatifs, pour assurer la prise en compte des besoins des populations, contribuer à des travaux collectifs de réflexion et soutenir les évolutions des politiques publiques à l'échelle nationale, régionale ou locale. L'association est affiliée à France Victimes, FARAPEJ (Fédération Réflexion Action Prison et Justice), Fédération Citoyens et Justice, Fédération Addiction, URIOPSS ARA, Comité Régional Arc Alpin des Actions de Lutte contre le VIH, Coordination 69 Soins Psychiques et Réinsertion, Collectif Logement Rhône, Collectif des Accueils de Jour.

L'association est également représentée au sein du GIP Maison de la Veille Sociale, de l'Association Collective pour l'Accès au Logement, de l'association Entre deux toits et de l'UES NEMA LOVE.

## E - ORGANISATION INTERNE

L'encadrement de l'association a été renforcé et repose sur une équipe composée de Responsables de service-s et de Coordinateurs-trices, d'un Responsable Administratif et Financier de la Direction et d'une Responsable Amélioration Continue et Gestion des Compétences, dont le poste a été créé début 2017.

Au 31/12/2017, 113 salariés étaient présents pour assurer l'aide aux publics.

- L'âge moyen du personnel est de 41,8 ans.
- 69% du personnel est féminin.
- 53% ont une ancienneté inférieure à 5 ans et 35% une ancienneté comprise entre 5 et 15 ans.
- 88% sont en CDI et 12% en CDD.
- 79% travaillent à temps plein et 21% à temps partiel.

20 stagiaires principalement d'écoles de service social et d'avocat ont également ont été accueillis ainsi que des volontaires en service civique dans le cadre de l'agrément de l'association pour 5 postes.

Un Comité de Pilotage Ressources Humaines a été installé pour analyser, structurer et accompagner la gestion RH dans le cadre d'un plan stratégique et d'un plan d'amélioration.

La mise en place de plan d'intégration des nouveaux salariés est un enjeu important, qui a été progressivement systématisé et une campagne d'entretiens annuels et d'entretiens professionnels a été menée auprès de l'ensemble des salariés en CDI. Ces deux entretiens concourent au dialogue managérial et participent de la prévention des difficultés professionnelles. Ils contribuent également à la préparation du plan de formation annuel.

Le plan de formation a été renforcé grâce au concours d'UNIFAF dans le cadre d'un dialogue régulier permettant de mobiliser des fonds mutualisés en complément du budget interne : 11 formations collectives (60 salariés formés) ont été organisées.

Le siège assure le pilotage de l'activité, ainsi que la gestion des moyens financiers et comptables, des moyens humains, des moyens généraux et de la communication pour l'ensemble des services de l'association. L'activité du siège s'est inscrite en 2017 dans le cadre d'un nouvel agrément pour une période de 5 ans et a principalement concerné :

- La réalisation des paies et déclarations sociales, l'administration du personnel, et la mise en œuvre des dispositifs de formation professionnelle, ainsi que le suivi administratif et budgétaire d'une soixantaine d'actions ou dispositifs avec l'appui de 26 financeurs différents, ainsi que la gestion comptable (18 dossiers comptables actifs).
- La gestion des contrats globaux. Les contrats téléphonie et copieurs ont été revus pour permettre une meilleure efficacité et des économies significatives. Le suivi de la flotte de véhicules a également été centralisé avec un nouveau prestataire. Un nouveau serveur informatique et un système de messagerie plus conforme aux attentes ont été installés.
- La préparation et la planification de la démarche d'amélioration continue de la qualité qui sera installée dans l'association à compter de 2018, adossée sur les évaluations internes et externes obligatoires, les référentiels principaux pour encadrer l'action de l'association et le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens signé début 2017 pour 5 ans avec la DRDJSCS.

- La centralisation de la gestion locative et la constitution de dossiers de suivi pour l'ensemble des lots gérés par l'association, ainsi que le suivi des questions immobilières et patrimoniales (programmation et réalisation de travaux, captation de nouveaux sites et logements, relations avec les bailleurs et les fournisseurs d'énergie, etc.)
- La poursuite des contrôles et mises aux normes de sécurité dans l'ensemble des services avec l'implication forte du CHSCT qui a également assuré le suivi des incidents et événements concernant la sécurité des personnes.
- En matière de communication, de nouveaux outils ont été élaborés pour assurer la communication interne (MAS CROISES) et la communication externe auprès des autorités et des partenaires. Une nouvelle charte graphique a été mise en place à partir de la nouvelle structuration du MAS par domaine d'activité ; l'ensemble de la papeterie a été actualisée. Enfin, un travail a été engagé pour concevoir le nouveau site internet du MAS dont la mise en ligne est prévue en 2018.

Pour réaliser ces actions, l'association a été accompagnée par Laurent LUGNIER et One System pour l'informatique, Chassigny Watrelot & Associés pour le droit social, TEOREM pour le commissariat aux comptes, GES et LTDI pour la veille de nuit, Caisse d'Épargne Rhône-Alpes et Crédit Coopératif Rhône-Alpes pour les banques, AST et STVB pour la médecine du travail, ATIS PHALENE pour les évaluations externes, Genaro Studio pour la communication.

## F - RÉALISATIONS SIGNIFICATIVES

Dans un contexte social, économique, législatif et politique en forte évolution, Le MAS maintient une position dynamique au service des personnes les plus vulnérables, des autorités et des territoires pour répondre aux différents besoins.

Les actions et projets initiés et mis en œuvre depuis de nombreuses années ou plus récemment par les équipes soulignent la capacité de mobilisation de l'ensemble des services et l'engagement des professionnels et des administrateurs.

En 2017, plusieurs réalisations exemplaires peuvent être particulièrement soulignées :

- La dynamique de l'aide aux victimes d'infractions pénales avec en particulier le Dispositif Immédiat d'Accompagnement des femmes Victimes de violences conjugales et le développement de l'activité sur le ressort du TGI de Villefranche-Sur-Saône dans le cadre de Tandem.
- La poursuite continue du travail d'aide et d'insertion des personnes isolées très éloignées de l'insertion (CAO, Centre Maurice Liotard, Centre Francis Feydel, Centre Feydel Villefranche, Ateliers Sésame, Pensions Le Cèdre et Les Bruyères) en recherchant à la fois des réponses sur leurs accès aux droits (domiciliation, droits sociaux, logement, santé), leurs ré-affiliations et leurs participations individuelles et collectives aux questions les concernant.

- Le renforcement des solutions pour les personnes sous main de justice (Centre Maurice Liotard), dans le cadre d'une relation de qualité avec le SPIP, de l'État et de la Métropole, avec l'amplification des placements extérieurs, l'augmentation de places CHRS, la préparation d'un bureau d'insertion à la Maison d'arrêt de Corbas, le maintien du programme « Passage » et la signature d'une convention avec le SIAO.
- Le développement de l'offre d'accompagnement et d'hébergement pour des femmes avec ou sans enfant en situation de vulnérabilité et/ou victimes de violences (L'Éclaircie, La Magena, l'aide aux victimes) ainsi que pour de nombreuses familles sans domicile en situation de droits incomplets, souvent très vulnérables, avec enfants en bas âges (Les Maisons, L'Avancée).
- Le travail réalisé par le service Cellule Hôtel auprès des familles démunies dans le cadre de variations fortes d'activité et l'engagement d'un travail d'étude interne associant l'équipe et des administrateurs dans l'objectif de mieux qualifier l'action et de stabiliser le dispositif.
- La mise en place d'un laboratoire régional d'analyse de drogues au sein du service Pause Diabolo en lien avec les partenaires et le développement des pharmacies dans le Programme d'Échange en Kit en Officine (PEKO).
- La structuration de l'action du service Résidence pour assurer au niveau associatif plusieurs missions relatives au logement des plus démunis : captation de logement, gestion de baux glissant, centralisation de l'accès au logement social via les ACIA.
- La mobilisation essentielle du dispositif centralisé de Veille de Nuit et d'Astreinte actif 7/7, de 20h00 à 02h00 en semaine et de 18h00 à 02h00 le weekend et jours fériés avec 4 cadres qui réalisent des astreintes 24h/24h et 2 veilleurs de nuit qui assurent le contrôle des locaux via la télésurveillance et des interventions sur site. En 2017, 22 interventions d'urgence ont été réalisées par les veilleurs de nuit et 127 passages préventifs. 8 interventions ont été réalisées par des agents externes de sécurité.

Le rapport d'activité présenté pour chacun des services a été réalisé par Myosotis BARBERO, Géraldine BARRANCOS, Nathalie BASSET, Samuel BEAUCHAMP, Sonia BLACHON, Malika BENZINEB, Gilles BONNEFOND, Sylvie DANIEL, Sophie DAVY, Victoria DE CASSIN, Françoise DUCARNE, Véronique ESCANDE, Pascale FOURNAND, Romain GACHET, Anne GRENIER, Judith LE MAUFF, Nadine MICHEL, Benjamin PIEGAY, Gérard SCHMIDT, Marc TESSIER, Romain WALTER et avec la contribution des équipes de l'association.

**Pierre MERCIER**  
*Directeur général*

## REMERCIEMENTS

Les réalisations présentées dans ce rapport témoignent du soutien important des autorités avec lesquelles l'association a entretenu au cours de l'année des rapports réguliers de dialogue et de respect : les communes sur lesquelles nous intervenons, la Métropole de Lyon, le Département du Rhône, la Préfecture du Rhône, la DRDJSCS, l'Agence Régionale de Santé, l'Administration pénitentiaire, la Cour d'Appel de Lyon.

**Je remercie l'ensemble du personnel pour son investissement pour assurer des réponses aux personnes accueillies et aux demandes des autorités, tout en s'adaptant aux changements internes, ainsi que les administrateurs qui orientent et accompagnent les évolutions de l'association.**

**RAP  
PORT  
D'AC  
TIVITÉ**







# AIDE AUX VICTIMES ET ACCÈS AU DROIT

- 16 – **Info-Droits-Victimes**
- L'Aide aux Victimes
  - L'Accès au Droit

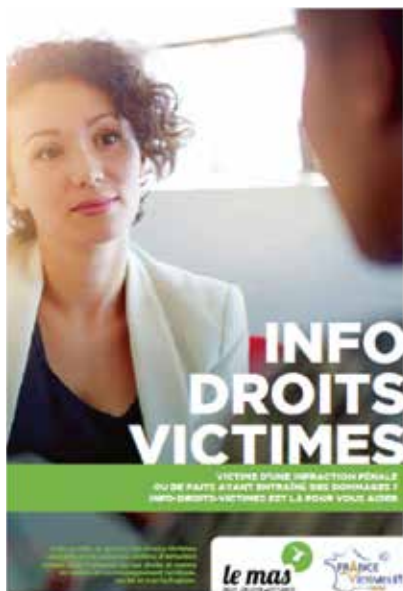
- 19 – **TANDEM**

# AIDE AUX VICTIMES ET ACCÈS AU DROIT

Le MAS intervient sur le ressort du Tribunal de Grande Instance (TGI) de Lyon avec le service **Info-Droits-Victimes (IDV)** et du TGI de Villefranche-sur-Saône, depuis 2016, avec le service **TANDEM** cogéré avec le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) Rhône.

Pour assurer ces missions, l'association Le MAS est conventionnée par le Ministère de la Justice, la Cour d'Appel de Lyon, le Conseil Départemental d'Accès au Droit du Rhône (CDAD), la Préfecture du Rhône, la Métropole et le Département du Rhône ainsi que par les communes de Lyon, Saint-Priest, Saint-Fons, Vénissieux, Vaulx-en-Velin, Givors, Grigny, Feyzin, Villefranche-sur-Saône, Belleville-sur-Saône, Tarare.

L'association Le MAS est adhérente à France Victimes.



## INFO-DROITS-VICTIMES

### L'AIDE AUX VICTIMES

- Le service IDV accueille toute personne victime d'infraction pénale pour l'informer sur ses droits et mettre en œuvre un accompagnement juridique, social et psychologique.
- Une équipe pluridisciplinaire d'accueillants juristes, travailleurs sociaux et psychologues formés en victimologie propose aux personnes victimes d'infractions pénales **une écoute bienveillante, un accueil confidentiel et gratuit** ainsi que :
  - Une information juridique sur leurs droits, les procédures à mettre en œuvre, les voies de recours...
  - Un accompagnement social sur leurs démarches à engager.
  - Un soutien psychologique pour pouvoir « déposer les émotions » liées à l'évènement, prévenir le risque de stress post-traumatique.
  - Une orientation sur un réseau de partenaires spécialisés en fonction des problématiques : avocats, médecins, services sociaux, associations...
  - Un accompagnement dans le cadre des audiences (comparution immédiate, cour d'assises.).

### PRINCIPALES DONNÉES SUR LE RESSORT DU TGI DE LYON

- **1997 personnes ont été accueillies en 2017** (+ 284 par rapport à 2016) et **3339 entretiens** ont été réalisés (+ 353 par rapport à 2016). 66% des personnes accueillies sont des femmes.
  - Bureau d'Aide aux Victimes Lyon : 123
  - Brigade Départementale de Protection de la Famille Lyon 3 : 900
  - Maison de Justice et du Droit Lyon Sud : 111
  - Maison de Justice et du Droit Lyon Nord : 113
  - Maison de Justice et du Droit Vaulx-en-Velin : 218
  - Maison de Justice et du Droit Givors : 127
  - Maison de Justice et du Droit Vénissieux : 175
  - Point d'Information Juridique Saint-Fons : 83
  - Point d'Accès au Droit et d'Aide aux Victimes Saint-Priest : 147
- Les atteintes aux personnes sont majoritaires (66%) ; les violences volontaires, en hausse par rapport à 2016, en constituent le premier motif de saisine.





- **Les situations de femmes victimes de violences conjugales sont en nette progression** en 2017 (+ 96 saisines spécifiques) et touchent de plus en plus de jeunes femmes et de femmes arrivant de pays étrangers.
- **209 personnes victimes** d'infractions pénales ont été suivies dans le cadre du soutien psychologique et **681 entretiens** réalisés. **70 % sont des femmes** pour en majorité des faits d'atteintes à la personne, de violences volontaires et de violences sexuelles.
- **471 personnes victimes** ont été suivies dans le cadre du Dispositif Immédiat d'Accompagnement des Victimes (DIAVI) concernant les infractions les plus graves, soit une augmentation doublée par rapport à 2016, avec une hausse importante des situations de viols, violences aggravées et violences conjugales.
- **12 saisines** ont effectuées dans le cadre du Téléphone Grave Danger (TGD) et **8 affectations** de téléphone réalisées.
- **11 personnes** ont été suivies dans le cadre de l'attentat de Barcelone et **50 personnes** accompagnées suite à la catastrophe IRMA.
- **14 personnes** ont été suivies dans le cadre des évaluations de levée d'interdiction d'entrer en contact.
- **8 personnes victimes** ont été accompagnées dans le cadre des audiences en cour d'assises.

## PRINCIPALES RÉALISATIONS

- **Depuis mai 2017, le service IDV est installé dans de nouveaux locaux situés 17 rue Crépet, 69007 Lyon.** Cette nouvelle implantation a permis d'améliorer l'accueil et la prise en charge du public accueilli grâce à des espaces de travail plus grands et des aménagements adaptés.
- **En 2017, le service a poursuivi et consolidé son action globale** auprès des personnes victimes permettant une prise en charge pluridisciplinaire (juridique, psychologique et sociale) requise aux différentes étapes de la procédure.
- **L'équipe d'IDV a maintenu une dynamique** en réponse aux sollicitations des autorités et partenaires liées aux dispositifs spécifiques d'aide aux victimes :
  - Le service a été fortement sollicité en 2017 dans le cadre du **DIAVI** et il a connu une augmentation très importante du nombre de saisines et de personnes victimes suivies.



Le DIAVI est un dispositif déployé depuis trois ans. Les enquêteurs de Police et Gendarmerie disposent d'un numéro unique dédié pour saisir le service IDV pour les situations infractionnelles graves ou à fort impact traumatique (suicides, morts violentes...). Le DIAVI est, par ailleurs, renforcé par une évaluation de la situation de la victime (**EVVI**) réalisée pour toutes les victimes pour lesquelles l'auteur fait l'objet d'un déferrement au parquet. Cette pièce pénale est transmise au greffe du secrétariat du service de la STD pour figurer dans le dossier pénal et apporter aux magistrats lors de l'audience des éléments d'informations sur la situation de la victime.

- Le service est également porteur du **Dispositif Téléphone Grave Danger (TGD)**. De fait, les situations signalées concernent toutes des femmes victimes de violences de la part de leur conjoint ou ex-conjoint. Un travail d'écoute et une information sur l'utilisation de l'appareil est dans un premier temps fournie puis un accompagnement socio-judiciaire est réalisé sur une durée de 6 à 12 mois en lien étroit avec une association spécialisée dans le domaine de l'aide aux victimes ou de l'accompagnement de femmes victimes de violence.
- Le service est **co-référent « actes de terrorisme »** avec LAVI Lyon Aide aux Victimes. À ce titre, l'association Le MAS est membre du Comité de suivi des victimes d'attentats. France Victimes oriente auprès des deux services les situations des victimes d'actes de terrorisme ou de catastrophe.
- Le service a été particulièrement mobilisé par **l'accueil des victimes rapatriées de Saint-Martin** suite à l'ouragan Irma (accueil de familles très démunies avec de jeunes mineurs et des majeurs isolés).
- **Des coopérations spécifiques ont été développées :**
  - Un protocole avec le Service de Probation et d'Insertion Probatoire (SPIP) du Rhône permet **la co-évaluation des demandes de levée d'interdiction d'entrer en contact** sollicitées par les auteurs et les victimes auprès du SPIP et plus largement de signaler toute situation problématique. Le service IDV évalue ainsi le consentement

réel de la victime à une demande de levée d'interdiction et sa capacité à se protéger en cas de nouveaux faits de violence. Les situations évaluées ont toutes concernées des faits de violences volontaires dans le cadre conjugal.

- Un partenariat est également établi avec le **Service de Contrôle Judiciaire et d'Enquête (SCJE)**, qui signale au service les femmes victimes de violences dont il a connaissance dans le cadre de sa mission auprès des auteurs. **59 saisines** du SCJE ont été reçues en 2017.

• **Deux nouveaux projets ont été engagés :**

- Une convention a été signée avec la Cour d'appel, le Barreau de Lyon et les trois services d'aide aux victimes pour systématiser **l'accompagnement des victimes en cour d'assises**.

- À la demande du procureur de la République de Lyon, les services d'aide aux victimes informent les personnes victimes sur leurs droits dans le cadre **des audiences de comparutions immédiates** en étroite coopération avec les magistrats référents du Parquet et du Siège ainsi que le Barreau de Lyon.

## L'ACCÈS AU DROIT

- Le service IDV assure des **permanences d'accès au droit** sur les territoires de Saint-Priest, Saint-Fons et Givors-Grigny. Il propose des lieux d'accueil gratuits à disposition du public pour apporter une information de proximité sur les droits et devoirs des personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques ou administratifs.
- Le service coordonne également **deux points d'accès aux droits sur Saint-Priest et Saint-Fons** avec des permanences d'aide aux victimes, d'accès au droit, d'avocat, de conciliateur de justice et du SPIP. Cette mission comprend l'accueil, l'information, le secrétariat et la gestion des permanences.

## PRINCIPALES DONNÉES ET RÉALISATIONS

• **2064 personnes ont été renseignées en 2017.**

- Saint-Priest : 1216 personnes
- Saint-Fons : 596 personnes
- Givors-Grigny : 252 personnes

• **1085 entretiens ont été réalisés par la structure de Saint-Fons :**

- 720 au Point d'Accès au Droit (IDV)
- 190 à l'aide aux victimes (IDV)
- 90 par l'avocat
- 85 par le conciliateur

• **2349 entretiens réalisés par la structure de Saint-Priest :**

- 1396 au Point d'Accès au Droit (IDV)
- 317 à l'aide aux victimes (IDV)
- 24 par l'avocat
- 112 par le conciliateur
- 500 par le SPIP

• **Sur l'ensemble des permanences**, les personnes sont accueillies, le plus souvent, pour plusieurs problèmes de droit. Après analyse de la situation, une réponse juridique est donnée ou des orientations vers d'autres professionnels sont proposées.

• **Les permanences assurées à Saint-Priest et Saint-Fons sont généralistes.**

- 35 % des demandes portent sur le droit social (droit du travail, sécurité sociale),
- 20 % des demandes portent sur le droit de la famille.

• **Les permanences assurées à Givors-Grigny**

accueillent des personnes en situation de précarité qui résident à 54 % dans des Quartiers Politique de la Ville. Les permanences sont spécialisées en droit de la famille (séparation du couple, pensions alimentaires, conflits liés à l'autorité parentale). On constate une forte fréquentation de femmes victimes de violences conjugales.

• **Le service participe au Plan de Réussite Éducative (PRE)** à Saint-Fons et Saint-Priest

et reçoit des collégiens exclus par le collège dans le cadre d'une mesure disciplinaire. Des questions sur la citoyenneté et le vivre ensemble sont traitées sur la base de cas pratiques.

• **Le service réalise des interventions à Saint-Priest** dans trois collèges (21 classes de 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> d'environ 25 élèves) pour échanger

sur la citoyenneté, le vivre ensemble et la justice des mineurs. Il participe également au Forum « jobs d'été » pour les jeunes majeurs ainsi qu'au Forum des Associations.



## TANDEM

**TANDEM** est un « lieu d'accueil unique » pour les justiciables sur **le ressort du TGI de Villefranche-sur-Saône** dans le but de faciliter leurs démarches. Il est géré par Le MAS et le CIDFF Rhône qui portent un projet commun autour de l'aide aux victimes, de l'accès au droit et de la lutte contre les violences faites aux femmes.

TANDEM est composé d'une équipe pluridisciplinaire coordonnée par une responsable de chaque association, constituée d'une chargée d'accueil, de 3 juristes, de 2 intervenantes sociales, et d'un réseau de psychologues.



### PRINCIPALES DONNÉES ET RÉALISATIONS SUR LE RESSORT DU TGI DE VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE

- Dans le cadre de TANDEM, **1714 personnes** ont été accueillies sur le territoire dont **698 personnes victimes d'infractions pénales (le double par rapport à 2016)** et pour la majorité d'entre elles, il s'agit de femmes âgées de 26 à 45 ans.
- **Au niveau de l'aide aux victimes**, TANDEM propose un accueil et un accompagnement socio-judiciaire à tous les stades de la procédure (soutien psychologique, évaluation des situations de Grave Danger pour les femmes victimes de violence, affectation et suivi des Téléphones Grave Danger, gestion du DIAVI, coordination de l'Unité Médico Judiciaire pour mineurs).
- Le nombre de personnes victimes d'infractions pénales suivies sont réparties sur le territoire comme suit :
  - Villefranche BAV : 223
  - Hôpital Nord-Ouest : 27
  - Belleville-sur-Saône : 47
  - Tarare : 55
  - TANDEM : 346
- L'importance des faits de violence (33%) est à souligner sur l'année 2017 ainsi que la progression des violences conjugales. Le nombre de faits de viols et d'agressions sexuelles a également doublé en 2 ans.

- **70 personnes victimes ont été accompagnées dans le cadre d'un soutien psychologique.** 81% sont des femmes et 25 personnes sont des mineurs (adolescentes et fillettes) avec une proportion importante de problématiques lourdes (viols, incestes, violences).

- TANDEM assure également la coordination de l'action entre les services enquêteurs, les services médicaux et les services d'aide aux victimes qui interviennent à **l'Unité-Médico-Judiciaire (UMJ) pour les mineurs** victimes de violences sexuelles et de maltraitance graves, basée à l'hôpital de Villefranche-sur-Saône. **124 enfants (46 situations suivies)** ont été ainsi auditionnés sur réquisition du procureur de la République et pour 66% des enfants, suite à des cas d'agressions sexuelles, de viols ou de corruption de mineurs.



- La mise en place de TANDEM permet de proposer une action coordonnée pour faciliter les démarches des personnes et traiter les situations complexes en co-évaluation et **traitement partenarial**. Grâce au développement en commun du réseau partenarial et les actions pour faire connaître le service et ses missions, **TANDEM est de mieux en mieux identifié** sur le territoire. Les chiffres en constante augmentation le confirment.
- Par ailleurs, le CIDFF Rhône au sein de TANDEM mènent d'autres activités :
  - **Le Point d'Accès au Droit itinérant** propose un accueil, une écoute et une information aux personnes sur leurs droits, la connaissance des lois et des procédures. Il permet de diagnostiquer les difficultés juridiques et de trouver des réponses adaptées et une orientation spécifique vers l'accompagnement nécessaire.
  - **Des interventions sociales en Commissariat de Villefranche-sur-Saône et en Gendarmerie de Belleville-sur-Saône.**

**RAP  
PORT  
D'AC  
TIVITÉ**





# INSERTION ET SANTÉ PSYCHIQUE

- 22 – Centre Francis Feydel
- 23 – Centre Feydel Villefranche
- 24 – L'Avancée
  - CHRS urgence
  - Centre d'hébergement d'urgence
- 25 – Résidence Mérard
- 26 – Pension de famille Le Cèdre
- 27 – Pension de famille Les Bruyères



# INSERTION ET SANTÉ PSYCHIQUE



## CENTRE FRANCIS FEYDEL

**Le Centre Francis Feydel est un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) situé dans le 8<sup>e</sup> arrondissement de Lyon.**

**Le CHRS est doté de 42 places d'hébergement : 18 places en collectivité**

**et 24 places en logements diffus à Lyon. Le public est accueilli via le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO) et se compose d'adultes en situation de précarité et d'isolement dont la difficulté psychique est centrale dans la démarche d'insertion.**



### PRINCIPALES DONNÉES

**58 résidents ont séjourné au CHRS en 2017 et 16 nouvelles admissions ont été réalisées.**

- 39 personnes sont des hommes et 19 personnes sont des femmes.
- 95% des résidents ont été diagnostiqués par un médecin comme ayant un trouble psychiatrique (majoritairement une psychose) nécessitant un suivi régulier par un service de soins spécialisés.
- 2/3 des résidents souffrent d'addictions (alcoolisme, produits psychotropes, médicaments).
- 60% environ des résidents sont en rupture de liens familiaux.
- La majorité des résidents bénéficient des minima catégoriels principalement de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) et sont éloignés de l'emploi.



- 15 accompagnements vers l'emploi ont été réalisés (Programme PERLE, ESAR/EA Messidor, AAVA Ateliers Sésame).
- 50% des résidents bénéficient d'une mesure de protection des biens de type curatelle.

**17 sorties ont été accompagnées en 2017.**

- 5 résidents ont intégré un logement autonome via le dispositif Accord Collectif Départemental et Intercommunal des Attributions (ACDA).
- 6 résidents ont intégré une pension de famille.
- 2 résidents ont été réorientés vers des dispositifs spécialisés.
- Les autres solutions de sorties se répartissent entre des retours dans la famille ou chez des amis, des départs inopinés, des retours à l'hôpital.

**Le temps de prise en charge CHRS moyen en 2017 est de 25 mois.**

### PRINCIPALES RÉALISATIONS

- **Le Centre Francis Feydel développe son action pour promouvoir la participation citoyenne des résidents sur le territoire :** contribution à la Semaine d'Information de la Santé Mentale (SISM), participation au Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) Lyon 8 avec un représentant du Conseil de la Vie Sociale. Dans le cadre du projet CAPDROITS, plusieurs événements (3<sup>e</sup> rencontres soignantes en psychiatrie, colloque international sur le sans-abrisme...) ont permis aux résidents de prendre part aux questions les concernant à travers un dispositif de mise en forums et de débats.



- **Le Centre Francis Feydel est attaché à l'amélioration continue des conditions de vie dans le bâti.** Des initiatives sont mises en place avec les résidents pour rénover les espaces d'accueil. Des jeunes volontaires en service civique ont participé, par exemple, avec les résidents à des travaux de rénovation et de peinture de la pièce collective de vie. Par ailleurs, une réflexion à plus long terme est engagée sur la destination du bâtiment actuel (achat de nouveaux locaux ou rénovation du bâtiment).



- **Le Centre Francis Feydel contribue également à la réflexion autour du programme « Un chez soi d'abord »** dont l'objectif est

de mettre en place en 2018 un dispositif de logement et d'accompagnement pour des personnes sans-abris et atteintes de pathologies mentales sévères.



- **Le Centre Francis Feydel est impliqué dans les réseaux et partenaires du territoire :** La Maison de la Veille Sociale (MVS), les trois Centres Hospitaliers Spécialisés Lyonnais ainsi que les Centres Médico-Psychologiques, Hôpitaux de jour et Centres d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiels qui s'y rattachent, les bailleurs sociaux de la Métropole de Lyon et plus particulièrement le Grand Lyon Habitat et ALLIADE ainsi que les associations membres de la Coordination 69.



## CENTRE FEYDEL VILLEFRANCHE

Le Centre Feydel Villefranche est un CHRS situé à Villefranche-sur-Saône qui regroupe 28 places : 14 chambres individuelles sur le collectif et 14 places en diffus (5 logements) dans les quartiers Belleruche et Beligny. Les résidents accueillis sont des adultes isolés en situation de précarité et de souffrance psychique stabilisée et ayant besoin d'être hébergés après un séjour en hôpital psychiatrique.

Toutes les personnes hébergées sont suivies par un service de soins médico-psychologiques et sont orientées par le SIAO 69 (Maison de la Veille Sociale de Lyon ou de Villefranche-sur-Saône).



### PRINCIPALES DONNÉES

- **46 personnes ont séjourné au CHRS en 2017 et 25 admissions ont été réalisées.**
  - Le taux d'occupation est de 92% en 2017 (73% en 2016).
  - 37 résidents sont des hommes et 9 résidents sont des femmes.
  - La majorité des résidents sont suivis par un service de santé mentale ou d'addictologie.
  - Les résidents bénéficient pour la majorité de l'allocation Adulte Handicapée et des minima sociaux.
- **20 sorties ont été accompagnées en 2017.**
- **Le temps de prise en charge moyen est de 13 mois.**

## PRINCIPALES RÉALISATIONS

- **Le Centre Feydel Villefranche s'inscrit dans une dynamique territoriale** afin de répondre à l'insertion des personnes en situation de précarité et contribuer à l'organisation de l'offre pour mieux prendre en compte les besoins des personnes en diversifiant les solutions proposées (accompagnement dans et vers le logement, pensions de familles, CHRS).
- **À la suite de l'évaluation externe** réalisée en 2016, le Centre Feydel Villefranche a mis en œuvre plusieurs préconisations qui ont permis de clarifier les missions du CHRS et d'améliorer la visibilité de son action auprès des acteurs du territoire :
  - L'organisation de rencontres partenariales sur le territoire Caladois et la Métropole de Lyon.
  - L'actualisation des procédures d'admission.
  - L'harmonisation des pratiques et la mise en place systématisé d'un projet personnalisé.
  - Une meilleure anticipation des mouvements.
  - Une nouvelle organisation du service avec la modification des espaces d'accueil du public.
- **Les espaces dédiés à l'accueil des publics** ont été modifiés. Depuis 2014, le Centre Feydel Villefranche partageait les mêmes locaux d'activité avec le CHU L'Avancée. Or, les publics accueillis et les temporalités étaient différents. En juillet 2017, L'Avancée a déménagé dans des locaux indépendants. Ce changement a permis de clarifier les pratiques des professionnels tout en offrant aux résidents des espaces de vie plus adaptés.
- **Le Centre Feydel Villefranche a renforcé l'accompagnement réalisé auprès des résidents en appartement d'essai** pour pouvoir repérer plus en amont les situations problématiques dans la capacité d'habiter.
- **Le Centre Feydel Villefranche s'est inscrit dans une démarche associative plus transversale en lien avec les autres services du MAS** intervenant dans le domaine de l'insertion et la santé psychique : interconnaissance entre les professionnels, partage de pratiques, organisation d'activités communes culturelles et sportives avec les résidents.



## L'AVANCÉE

**L'Avancée est un service d'hébergement d'urgence pour des familles en situation de droits administratifs incomplets sur le territoire caladois.**

## PRINCIPALES DONNÉES

### CHRS URGENCE

#### 21 places en logement CHRS

- Nombre de présents au 01/01/2017 : 23 personnes (11 adultes et 12 enfants).
- Nombre de présents au 31/12/2017 : **25 personnes (11 adultes et 14 enfants)**.
  - 16 personnes sont des hommes et 9 personnes sont des femmes.
- 218 colis alimentaires distribués.
- Durée moyenne de séjour des présents au 31/12/2017 : 1045 jours.
- Aucune sortie n'a été effectuée en 2017.

### CENTRE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE

#### 48 places en logements d'urgence

- Nombre de présents en janvier 2017 : 26 personnes (9 adultes et 17 enfants).
- Nombre de présents en décembre 2017 : **43 personnes dont 9 familles et 24 enfants**.
- Au total, au cours de l'année 2017 :
  - **58 personnes ont été hébergées** (30 femmes et 28 hommes).
  - 10 ménages en couple avec enfants et 1 ménage isolé.
  - Les familles sont originaires de : Kosovo, Roumanie, Albanie, Congo, Algérie, Serbie, la Macédoine.
- 348 colis alimentaires distribués.

## PRINCIPALES RÉALISATIONS

- **Depuis juillet 2017, le service L'Avancée dispose de nouveaux locaux** qui permettent d'améliorer les conditions d'accueil et l'accompagnement réalisé auprès des familles. À cette occasion, des portes ouvertes ont été organisées le 30 novembre 2017 pour faire connaître le lieu, l'équipe de professionnels et les missions du service sur le territoire.





- **Le service répond aux problématiques urgentes d'accès aux droits fondamentaux** et il a pour mission d'assurer un suivi individualisé et/ou collectif, dans la perspective d'une intégration, d'une insertion et d'un accès à l'ouverture de droits (droits au séjour, droit au travail sur le sol français, droits communs).
- **Les actions d'accompagnement des ménages s'effectuent par le biais d'entretiens réguliers au sein du service ou de visites à domicile.** Un accompagnement personnalisé permet de soutenir l'exercice de la fonction parentale et de favoriser l'autonomie des personnes. Diverses actions collectives sont également organisées :
  - « **Raconte-moi une histoire** » est un temps de lecture et de partage destinés aux enfants accompagnés de leurs parents.



- **Le « temps de parole »** est une rencontre proposée aux ménages chaque trimestre qui permet de traiter de manière collective les difficultés des familles.
- **Une fête de fin d'année** a été organisée avec les familles en partenariat avec le Secours catholique et l'école élémentaire de DENICE. Des cadeaux ont pu être offerts aux enfants.
- **Une situation exceptionnelle est survenue dans un logement** d'urgence occupé par une famille de 2 adultes et de 3 enfants. Le 11 décembre, des faits ont révélé qu'un homicide avait été commis par Monsieur sur son épouse et qu'il s'était ensuite rendu au commissariat en avouant le crime qu'il venait de commettre. Cet événement grave a supposé la mise en œuvre de réponses d'urgence par l'association ainsi que la mise en place d'actions de soutien auprès des professionnels du service et un dispositif général continu de suivi.



## RÉSIDENCE MÉRARD

Dans le cadre du renfort hivernal 2016/2017 et 2017/2018, la DRDJSCS a sollicité Le MAS pour engager la mise en œuvre de 20 places d'hébergement d'urgence sur le territoire de Villefranche-sur-Saône. La résidence MÉRARD a été ouverte du 18 janvier au 30 avril 2017 et à compter de novembre 2018, avec pour missions de :

- Héberger des personnes sans domicile.
- Favoriser l'accès aux droits et aux soins et soutenir l'autonomie des personnes dans la vie quotidienne.

### PRINCIPALES DONNÉES

- La résidence MÉRARD a accueilli **23 personnes dont 5 enfants du 18 janvier au 30 avril 2017** orientées par le SIAO.
- Toutes les personnes orientées venaient de Lyon ; elles étaient hébergées dans des gymnases, chez des tiers ou n'avaient aucune solution d'hébergement.
- À la fermeture de la résidence MÉRARD au 30 avril 2017, aucune remise à la rue n'a été effectuée et **les ménages ont été réorientés.**
- Pour le renfort hivernal 2017/2018, 29 personnes ont été à nouveau accueillies.

### PRINCIPALES RÉALISATIONS

- **La qualité du lieu d'hébergement** (locaux modernes, chambres individuelles avec sanitaires, cuisine aménagée et espaces collectifs conviviaux) a permis aux personnes accueillies non seulement une mise à l'abri mais également de se sentir en sécurité et de retrouver de l'estime pour elles-mêmes en s'intégrant dans le collectif.



- **Des coopérations ont été engagées avec les acteurs du territoire :**

- Le Centre Communal d'Action Sociale et la Maison de la Veille Sociale.
- La MDR - PMI.
- La police municipale.
- Le dispositif d'accès aux soins (PASS)
- Les associations l'Accueil, l'Oasis, les restaurants du cœur, etc..



## PENSION DE FAMILLE LE CÈDRE

**La pension de famille Le Cèdre, située à Saint-Priest, propose 25 studios meublés et équipés. Des espaces collectifs sont proposés aux résidents pour favoriser les échanges et soutenir les personnes dans leur gestion au quotidien.**



**La présence chaque jour d'une maîtresse de maison et d'une chargée de vie et de gestion collective permet à chaque résident d'habiter son « chez soi » tout en vivant à côté des autres dans les meilleures conditions possibles.**

### PRINCIPALES DONNÉES

La pension de famille compte **27 résidents** et le taux d'occupation est de 100 %.

- 14 résidents sont des hommes et 13 sont des femmes.
- 7 nouveaux résidents ont été admis en 2017.
- La moyenne d'âge des résidents est de 48 ans.
- 21 résidents sont bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) soit le double par rapport à 2016.
- 12 résidents sur 27 sont sous mesure de protection judiciaire et 2 résidents bénéficient d'un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale.
- 14 résidents sont suivis par un service spécialisé de psychiatrie.
- 6 départs ont eu lieu 2017 : 2 décès, 1 retour à l'hôpital, 1 changement de logement, 2 accès en logement autonome.

**La durée moyenne de séjour est de cinq ans.**

### PRINCIPALES RÉALISATIONS

- **Les professionnels assurent une mission d'animation au quotidien** afin de favoriser les liens et la cohabitation, de sortir de l'isolement, d'accéder à la culture, aux loisirs... permettre des rencontres. Le temps café, par exemple, animé par la maîtresse de maison est un support à la rencontre qui permet aux résidents de développer ou maintenir leur autonomie dans la vie quotidienne dans une ambiance conviviale. Il

permet de faciliter l'organisation de la vie quotidienne en valorisant les savoir-faire et les potentialités de chacun.

- **Différents évènements ont été organisés permettant aux résidents de s'investir** dans les préparatifs et d'inviter leur famille, amis ou référents. Une guinguette a, par exemple, été organisée pour inaugurer la nouvelle terrasse du site en juillet 2017. Des administrateurs et professionnels du MAS ainsi que des partenaires proches de la pension de famille ont été nombreux à participer à ce temps convivial.



- **Le Cèdre a lancé un appel à bénévolat** pour mobiliser des bénévoles dans l'organisation et le fonctionnement de la pension de famille. En novembre 2017, une bénévole a été accueillie pour participer à l'animation de la structure et contribuer à la lutte contre l'isolement relationnel. En 2018, d'autres activités pourraient être envisagées autour de l'accès à l'outil informatique, aux loisirs créatifs et activités culturelles.



- **La pension de famille a consolidé les partenariats sur le territoire de Saint-Priest :**
  - Depuis 2016, Le Cèdre est membre de la Coordination Souffrance Psychique Et Logement (COSPEL) qui a pour objectif de mieux coordonner les dispositifs publics en faveur de l'habitat et du logement des personnes défavorisées et le maintien dans le logement des personnes souffrant de troubles psychiques.
  - **Le Cèdre est engagé dans la mise en place du projet « Groupe d'entraide Mutuelle » (G.E.M).** Plusieurs rencontres ont été organisées en juin et septembre 2017 associant un groupe d'habitants de Saint-Priest en situation de souffrance psycho-sociale et les professionnels des structures porteuses du projet.



## PENSION DE FAMILLE LES BRUYÈRES

La pension de famille Les Bruyères, située sur la commune de Gleizé, propose 24 appartements individuels au cœur d'un parc arboré d'un hectare pour des personnes en situation de précarité et de souffrance psychique. La pension de famille permet aux personnes accueillies de poursuivre un processus d'autonomisation et d'insertion en logement après un parcours précaire (hospitalisation, expulsion du logement, rupture familiale ou longue errance, etc.).



### PRINCIPALES DONNÉES

La pension de famille compte **24 résidents** et le taux d'occupation est de 100 %.

- 5 nouveaux résidents ont été admis en 2017.
- L'âge moyen des résidents se situe entre 46 et 55 ans.
- 17 résidents sur 24 bénéficient de l'Allocation Adulte Handicapé (AHH).
- 18 résidents sur 24 sont sous mesure de protection judiciaire.
- 17 résidents font l'objet d'un suivi par le secteur psychiatrique.
- 5 personnes ont quitté la pension de famille : 3 personnes sont décédées et deux personnes ont été orientés vers une structure spécialisée (EHPAD).

**La durée moyenne de séjour est plus de cinq ans.**

### PRINCIPALES RÉALISATIONS

- **L'animation au quotidien est assurée par les professionnels dans la recherche de l'équilibre de la collectivité.** Les activités proposées aux résidents prennent en compte les difficultés qu'ils rencontrent, leurs besoins, leurs envies ainsi que leurs savoir-faire. Une salle collective permet de soutenir la cohésion de groupe et de renforcer le bien-être des personnes : temps café, repas partagés...



- **Fin 2017, trois décès de résidents sont intervenus** à dates rapprochées et ont modifié la dynamique de groupe et les équilibres construits. Une période « dépressive » s'en est suivie qui a pu mettre à mal le collectif. Le MAS a mis en place un soutien psychologique pour les professionnels et les résidents. L'équipe a su faire preuve de bienveillance et de professionnalisme pendant cette période.

- **Les temps partagés autour d'activités culturelles** sont des moyens pour les résidents de s'extraire d'un quotidien la plupart du temps très routinier et de rythmer leurs vies. Divers événements ont été ainsi organisés : visite du musée des Confluences, participation au Festival en Beaujolais et au festival de théâtre de rue de Chalon-sur-Saône, organisation d'un concert donnée par le groupe Annette Foëx et Christophe...





**RAP  
PORT  
D'AC  
TIVITÉ**





# INSERTION ET PRÉVENTION DE L'EXCLUSION

- 30 – **Centre Maurice Liotard**
  - CHRS Maurice Liotard
  - Dispositif Logement Sortants de Prison
  - Dispositif Placements Extérieurs
  - Programme PASSAGE
  - Stages de citoyenneté
  
- 34 – **Centre d'Accueil et d'Orientation**
  
- 35 – **Ateliers Sésame**

# INSERTION ET PRÉVENTION DE L'EXCLUSION



## CENTRE MAURICE LIOTARD

Depuis 2010, l'offre du MAS s'est renforcée en direction des personnes sortant de prison et sous main de justice ainsi que le développement des pratiques d'accompagnement. Le Centre Maurice Liotard met ainsi en œuvre plusieurs dispositifs et son expertise est reconnue par les institutions, les financeurs et les acteurs de terrain. Il développe de nouvelles réponses produites en milieu ouvert et en milieu fermé sur le territoire du Rhône.

### Le Centre Maurice Liotard a pour missions de :

- Aider à la stabilisation de la situation des personnes en situation de précarité sortant de prison ou sous main de justice et permettre leur accès à une place dans la société.
- Contribuer à la réduction des ruptures de parcours et à la prévention de la récidive.

### Le Centre Maurice Liotard regroupe :

- Le CHRS Centre Maurice Liotard.
- Le Dispositif Logement Sortants de Prison.
- Le Dispositif Placements Extérieurs.
- Le Programme PASSAGE.
- Les stages de citoyenneté.

## CHRS MAURICE LIOTARD

- Le CHRS Maurice Liotard gère **36 places** (28 places en 2016) qui accueille en **logements diffus** des personnes sortantes de prison ou placées sous main de justice sur le territoire de la Métropole de Lyon.
- Les personnes accueillies sont en majorité seules, sans emploi et sans ressources ou bénéficient des minimas sociaux.
- Des périodes d'incarcération répétées et/ou

longues rendent également le retour au travail difficile. La durée des peines des personnes accueillies varie de quelques mois à plusieurs dizaines d'années. Tous les types d'infractions sont représentés.

- Pour le plus grand nombre, il existe une difficulté de projection vers l'avenir, dépendante, au-delà de facteurs personnels, de la durée de la peine et du motif d'incarcération. Cette difficulté est majeure pour les personnes multirécidivistes à courtes peines et pour les personnes qui vivent les contraintes liées à un aménagement de peine.

## PRINCIPALES DONNÉES

- En 2017, **79 demandes** ont été adressées au CHRS dont 34 orientées par le DLSP.
  - 52 dossiers concernent une demande CHRS classique (soit 66%).
  - 27 demandes concernent une mesure de Placement Extérieur (mesure de justice en hébergement CHRS soit 34%).
  - Les demandes d'hébergement émanent en majorité de personnes incarcérées à la Maison d'Arrêt de Lyon Corbas (44%) et à la Maison d'arrêt de Villefranche-sur-Saône (41%).
- En 2017, **26 demandes ont été admises** par le CHRS.
- **42 personnes ont été accueillies en 2017** (dont 40 hommes et 2 femmes) :
  - La moyenne d'âge est de 39 ans.
  - 22 personnes déclarent avoir un ou plusieurs enfants.
  - 30 personnes sont sans ressources à leur entrée.
  - 31 personnes sortent de détention suite à des courtes peines avec une durée d'incarcération inférieure à 2 ans.
- 252 colis alimentaires ont été distribués.
- **16 personnes ont quitté le CHRS en 2017.**
- **Durée de séjour :**
  - De 8 jours à 6 mois : 7 personnes.
  - De 6 mois et plus : 9 personnes.

## PRINCIPALES RÉALISATIONS

- **En 2016, la vente du foyer collectif (10 places) à Lyon 5 a entraîné une reconversion en logements diffus** sur le territoire de la Métropole de Lyon. Un travail a été engagé au sein de l'équipe sur la question de l'accompagnement collectif des personnes accueillies dans le CHRS diffus, le projet personnalisé ainsi que le

réajustement des modalités de participation des usagers.

- **Un accompagnement personnalisé** est proposé permettant à la personne accueillie de se construire/reconstruire après une condamnation, en identifiant ses potentialités, ses ressources et en valorisant toute forme de mouvement positif. **L'obligation d'un suivi judiciaire est quasi-systématique pour les personnes accueillies.** Elle est prise en compte dans le projet d'accompagnement (placement extérieur, placement sous surveillance électronique, sursis avec mise à l'épreuve, surveillance judiciaire...) ainsi que les autres décisions de justice (protection de l'enfance, juge aux affaires familiales, ...).

- **Une rencontre a été organisée, en juin 2017, par Le MAS à la demande du Centre Economique et Culturel Franco-chinois** pour échanger avec une délégation de directeurs de maisons d'arrêts de l'administration pénitentiaire chinoise. Le MAS et les activités du Centre Maurice Liotard ont été présentés, en particulier les actions d'accompagnement, auprès des personnes sortant de prison.



## DISPOSITIF LOGEMENT SORTANTS DE PRISON (DLSP)

- Deux référents de l'association interviennent autour des questions d'hébergement et de logement au sein des Maisons d'arrêt de Lyon-Corbas et de Villefranche-sur-Saône pour préparer la fin de peine et hors détention, afin de poursuivre avec certaines personnes le travail engagé en détention. Leur mission est de mettre en œuvre :
  - Des informations individuelles ou collectives aux détenus sur l'accès au logement/hébergement et l'accès aux droits.
  - Des temps de recueil et d'actualisation de la demande d'hébergement.

- L'accompagnement de personnes dans le cadre d'un soutien au maintien de la solution d'hébergement/logement préexistante.

- **312 personnes ont été rencontrées au sein des Maisons d'arrêt de Lyon Corbas et de Villefranche-sur-Saône.**

- 93% des personnes sont des hommes.
- 38% des personnes ont moins de 30 ans et 47% ont moins de 25 ans.
- 33% des personnes sont incarcérées pour la première fois.
- 28% déclarent une problématique de santé psychique.
- 1/3 des personnes déclare une ou plusieurs addictions.
- 36% des personnes rencontrées n'ont pas de document d'identité.

- **L'année 2017 a été marquée par la signature de la convention SPIP/MVS/DRDJSCS/ Le MAS** pour améliorer l'identification des besoins en détention et la coordination avec le SPIP et la MVS. Cette convention s'appuie sur la circulaire interministérielle DGCS/DIHAL/DAP du 13 mai 2016 qui rappelle l'importance pour les sortants de détention de **pouvoir disposer d'une solution résidentielle dès la première nuit en milieu libre** afin de lutter contre l'errance et les phénomènes de récidive. Elle indique également qu'un **travail de partenariat** en faveur de l'accès à une solution résidentielle pour favoriser l'aménagement de peine doit être mis en place. Cette circulaire tend donc à favoriser un certain nombre d'avancées majeures et a minima, pousse à une meilleure prise en compte des sortants de détention. Par ailleurs, un projet visant à remettre en place **un point d'accès aux droits sociaux à la Maison d'arrêt de Corbas** a été élaboré avec le SPIP. La mise en œuvre de ce projet sera effective à compter de 2018.

## DISPOSITIF PLACEMENTS EXTÉRIEURS (PE)

- Dans le cadre de la mise en place des placements extérieurs, une prise en charge globale pour **12 places** est proposée par l'association. Cette prise en charge est adaptée au profil des personnes sous écrou sous la forme de deux prestations :
  - Hébergement en CHRS (7 places).
  - Accompagnement renforcé et spécialisé au domicile de la personne (5 places).

- Dans ce cadre et en lien étroit avec le SPIP, la mission de l'association est double :
  - Mise en œuvre des conditions d'une réinsertion dans le cadre d'un accompagnement renforcé.
  - Contrôle du respect des obligations.
- Les personnes orientées sont :
  - En situation d'exclusion et de désaffiliation.
  - En situation de santé psychique et somatique parfois dégradées.
  - Avec une nécessité d'étayages importants.
- D'une manière générale, les mesures PE/PEI sont positives pour les personnes qui en bénéficient et peu d'échecs sont constatés. Leur nombre sur le Rhône reste cependant insuffisant au regard du nombre de détenus global. Convaincu de l'intérêt de la mesure de placements extérieurs, **Le MAS a mené un travail de mobilisation important** :
  - Échanges avec le SPIP pour une meilleure prise en compte de cette mesure.
  - Rencontres institutionnelles avec la Direction Interrégionale de l'Administration Pénitentiaire, le SPIP et les magistrats de l'application des peines.
  - Travail avec la Fédération Citoyens et Justice pour faire remonter les constats de terrain et alimenter le plaidoyer à un niveau national.
- **L'année 2017 se caractérise ainsi par une augmentation des mesures avec 36 accompagnements réalisés (21 en 2016) :**
  - **27 personnes** ont été accompagnées dans le cadre d'un placement extérieur à domicile.
  - **9 personnes** ont été accompagnées dans le cadre d'un placement extérieur en CHRS.
  - Nombre de jours conventionnés : 4 380.
  - Nombre de personnes nouvellement admises : 25.
- **Il ressort du dispositif les points d'analyse suivants :**
  - La variation d'activité est difficile à soutenir au regard des moyens pérennes à allouer (personnel, hébergement, moyens annexes).
  - Les diagnostics préalables au jugement sont nombreux et ils ne donnent pas forcément suite à des mesures.
  - La durée entre diagnostic et la décision d'orientation est parfois très longue.
  - Les mesures inférieures à 3 mois ne sont pas pertinentes.
  - Des difficultés de relais sur le dispositif Insertion ont été rencontrées suite à l'arrêt des mesures PE.

## PROGRAMME PASSAGE

- Le Programme PASSAGE est un **programme expérimental de réinsertion par le logement mis en œuvre par Le MAS et le CLLAJ Lyon avec le concours d'ARALIS pour des personnes sortantes de prison** dans le Rhône. Le Programme Passage garantit un maintien du logement pendant la détention ou un accès immédiat au logement à la sortie et offre les appuis nécessaires en termes d'accompagnement, d'apprentissage et de dynamisation.
- **Le Programme Passage a obtenu le Trophée 2017 du Rhône et Prix Centre-Est de la Fondation de France** qui récompense le caractère novateur de ce programme et la qualité du travail mené par les professionnels.



## VOLET ACCÈS AU LOGEMENT

- **79 candidatures** ont été reçues dont 65 de la Maison d'arrêt de Lyon Corbas et 14 de la Maison d'arrêt de Villefranche-sur-Saône.
- 19 admissions ont été réalisées.
- 84% des personnes sont sorties avec un Sursis Mise à l'Épreuve (SME) ayant des mesures de contrôle.
- 76% des personnes sont isolées de relations familiales pour cause de violence intrafamiliale ou de rejet de l'entourage.
- 79% des personnes accompagnées sont sans ressources au moment de la sortie.
- 68% des personnes accompagnées ont des problématiques d'addiction à l'alcool et pouvant se lier à un passage à l'acte délictuel.
- 80% des personnes ont des dossiers administratifs incomplets.

## VOLET AIDE AU MAINTIEN DANS LE LOGEMENT

- **27 candidatures** ont été reçues dont 22 de la Maison d'arrêt de Lyon Corbas et 5 de la Maison d'arrêt de Villefranche-sur-Saône
- 10 admissions ont été réalisées.
- 78% des personnes n'ont pas de stabilité professionnelle avant l'incarcération.
- 80% étaient des personnes résidentes au sein de logements sociaux.



- La majorité est en situation de récidive avant l'entrée au sein du dispositif avec une durée moyenne d'incarcération de 7 mois.

## ACCOMPAGNEMENT

- **Plusieurs formes de soutien et d'accompagnement individuels et collectifs ont été mises en œuvre au regard des besoins**

- Rencontre en détention.
- Préparation à la sortie.
- Soutien à la parentalité et aux liens familiaux.
- Coopération et accompagnement tripartite avec les services du SPIP.
- Visites à domicile.
- Accompagnement dans la réalisation des démarches.
- Aide au maintien des liens avec la Justice : JAP, JAF, MJD.
- Activités collectives de redynamisation.

## STAGES DE CITOYENNETÉ

- Le stage de citoyenneté « a pour objet de rappeler au condamné les valeurs républicaines de tolérance et de respect de la dignité humaine et de lui faire prendre conscience de sa responsabilité pénale et civile ainsi que les devoirs qu'implique la vie en société. Il vise également à favoriser son insertion sociale » (art. R131-35 du code pénal).
- Le stage de citoyenneté peut être prononcé comme alternative aux poursuites, alternative à l'emprisonnement, peine complémentaire, obligation particulière, mesure de composition pénale. Il doit permettre d'accéder à des notions de citoyenneté, d'intégrer les valeurs républicaines, de réfléchir sur la place de la victime et sur la commission de l'infraction.
- Les personnes sont convoquées en MJD dans le cadre des alternatives aux poursuites (principalement la composition pénale), personnes condamnées au stage de citoyenneté en peine principale (Tribunal Correctionnel ou CRP), personnes devant respecter l'obligation d'effectuer un stage de citoyenneté dans le cadre du SME.
- **Le MAS assure la gestion complète des stages (convocation, organisation et animation des stages, relation avec les prescripteurs et avec la justice).**

### Stages de citoyenneté sur le ressort du TGI de Lyon

- **Stage de 2,5 jours payant** : 150 euros.
- **12 stages** ont été organisés.
- **120 stagiaires.**

- **49% des stagiaires** ont entre 18-25 ans et 23% ont entre 25 et 35 ans.
- **54% des stagiaires** ont une activité professionnelle et 48% stagiaires sont en CDI.
- **53% des infractions visées par le stage de citoyenneté sont des atteintes aux personnes.**
- L'infraction la plus majoritaire dans le cadre des atteintes aux biens est le vol.

### Stages de citoyenneté sur le ressort du TGI de Villefranche-sur-Saône

- Stage de 2 jours payant : 150 euros
- 14 stagiaires participants dont 5 femmes et 9 hommes.
- 50% des stagiaires ont entre 18 et 35 ans.
- 100% des stagiaires ont une activité professionnelle et 78% sont en CDI.
- 64% des infractions visées par le stage de citoyenneté sont des atteintes aux personnes. L'infraction la plus majoritaire dans le cadre des atteintes aux biens est le vol.





## CENTRE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION (CAO)

**Le Centre d'Accueil et d'Orientation est un service social de jour organisé en temps de permanences libres et sur rendez-vous. La mission du CAO est d'accompagner les personnes sans domicile par la domiciliation, l'accès aux droits, l'accès à l'hébergement ou le logement et une meilleure reconnaissance sociale.**

### PRINCIPALES DONNÉES

**509 personnes ont été accueillies et 197 nouvelles domiciliations ont été réalisées.**

- **1714 entretiens** individuels ont été réalisés.
- 85% des personnes accueillies sont des hommes et 15% des femmes.
- Moyenne d'âge : entre 31 et 50 ans.
- 33% des personnes accueillies sont sans ressources et 31% bénéficient du RSA.
- 39% des personnes accueillies sont suivies pour une durée d'un à deux ans et 14% depuis 10 ans ou plus.
- 6087 passages ont été comptabilisés pour le retrait du courrier.

La diminution du nombre de personnes suivies s'explique par le transfert d'une permanence sociale du CAO à la MVS équivalent à un temps plein. Les 3 assistants sociaux n'assurent plus que 8 permanences sociales par semaine au lieu de 9. **Les nouvelles domiciliations sont, en revanche, en augmentation** et les « passages » pour le retrait du courrier restent très importants. On peut également souligner le renouvellement des personnes domiciliées avec un nombre de radiations assez élevé (146 radiations en 2017).

### PRINCIPALES RÉALISATIONS

- **L'année 2017 est marquée par la difficulté des situations rencontrées au sein du service.** Les usagers, pour la grande majorité des hommes, n'appellent plus le 115 et doivent attendre entre 12 et 18 mois pour avoir une proposition d'hébergement. De ce fait, l'équipe du CAO accompagne les

personnes dans l'attente ou en l'absence d'hébergement. La domiciliation devient un service indispensable et reste la clef de voute pour l'accès aux droits. Le premier lien est prioritaire, permet une première rencontre pour susciter la possibilité de revenir. Il s'agit d'accompagner les personnes pour accéder à une meilleure qualité de vie et surtout une moindre souffrance. Ce travail nécessite du temps, très relatif, en fonction de chaque personne.

- **Le CAO a développé une compétence spécifique dans l'accueil et l'accompagnement personnalisé des personnes en grande précarité** reconnue par les usagers et les partenaires. La culture du service permet d'offrir un accueil de qualité, une écoute bienveillante, une perspicacité pour trouver les bons mots, comprendre, donner du sens pour garder une dignité
- **Le CAO assure l'animation du Collectif des Accueils de Jour avec les Petits Frères des Pauvres.** Le Collectif des Accueils de jour est composé de : **FNDSA, OREEAJD, Les Amis de la Rue, ALIS, LAHSO Point Accueil.** Il constitue un espace d'échange et de soutien qui permet de partager des problématiques communes : l'évolution des publics, la fréquentation des accueils de jour plus importante et dans la durée, la saturation des demandes de domiciliation, les difficultés pour préserver la bienveillance et la sécurité auprès des publics et des intervenants.
- **La mise en place du schéma départemental de la domiciliation se poursuit.** Le CAO anime le comité de pilotage qui a pour rôle de promouvoir ce schéma et le rôle de la domiciliation dans l'accès aux droits.
- **Le Dispositif Nuitées d'Hôtel CAO** s'inscrit dans le Dispositif Nuitées d'Hôtel général mis en œuvre sur le département du Rhône par la DRDJSCS. Il est réservé à l'hébergement de courte durée de personnes accompagnées par le CAO et exceptionnellement par d'autres services de l'association.
  - En 2017, **1058 nuitées** ont été réalisées.
  - 16 personnes suivies par le CAO et le CML en ont été bénéficiaires.



## ATELIERS SÉSAME

Les Ateliers Sésame regroupent des Activités d'Adaptation à la Vie Active (A.A.V.A.) pour 25 personnes qui présentent des fragilités multiples (logement, ressources, santé, insertion professionnelle, situation administrative...) qui ne leur permettent pas un accès vers le travail en milieu ordinaire.

Les Ateliers Sésame doivent pouvoir offrir aux personnes accompagnées **une expérience d'insertion par l'activité** au sein d'un groupe en mobilisant leurs ressources et compétences. Il s'agit de valoriser les potentiels des personnes accueillies et leur permettre de se mettre en mouvement dans une dynamique de projets.

Le parcours au sein des Ateliers Sésame doit ainsi permettre aux personnes :

- De découvrir ou redécouvrir leurs ressources et leurs limites (travail, vie sociale, etc.) pour aller vers une orientation adaptée.
- D'être dans un parcours de reconstruction (d'insertion professionnelle, d'insertion sociale, de soins...).

### PRINCIPALES DONNÉES

- **59 candidatures reçues.**
- **31 nouveaux stagiaires accueillis** : 67% sont des hommes et 33% sont des femmes.
- 35% ont moins de 30 ans, 36% ont entre 31 et 41 ans, 19% ont entre 41 ans et 50 ans.
- 71% des personnes sont hébergées en CHRS et ont pour référent un travailleur social.
- 83% des personnes n'ont aucune ressource.
- 60% des personnes sont en attente d'un droit au séjour, 21% sont des citoyens européens, 14% sont français et 5% ont un titre de séjour.
- 36% des personnes n'ont pas été scolarisées au-delà du collège.
- 41% des stagiaires ont moins de 3 ans d'expérience professionnelle et 55% d'entre eux n'ont eu aucune expérience professionnelle depuis plus de 5 ans.
- 29% sont orientés par les services internes de l'association.
- Sur les 28 personnes sorties en 2017, 9 personnes ont trouvé un emploi ou une formation.

**La durée moyenne de prise en charge est de 6 mois.**

### PRINCIPALES RÉALISATIONS

- **Pour assurer le bon fonctionnement du service, les moniteurs d'atelier accompagnent deux équipes d'entretien de 6h00 à 12h00 sur des chantiers de nettoyage de bureaux, de communs d'immeuble et d'entretien extérieur.** Ponctuellement, les moniteurs accompagnent les équipes sur des chantiers de remise en état et de débarras.
- **L'activité permet aux stagiaires d'apprendre** à travailler en équipe et nouer des liens avec d'autres grâce aux temps collectifs et aux temps de pause. La reprise d'une activité les place également dans une nouvelle dynamique leur permettant **d'avancer dans les démarches** : se soigner, ouvrir un compte bancaire, s'inscrire à Pôle emploi.
- **Enfin, le travail réalisé par les Ateliers Sésame** dans le cadre des bilans améliore, du point de vue des référents sociaux, **la relation d'accompagnement** avec le stagiaire car ils sont un support à la réflexion sur l'hébergement.
- **La vie du service est ponctuée tous les trois mois par un repas avec les stagiaires,** lieu d'échanges et de convivialité.



- **En 2017, un travail prioritaire a été conduit pour consolider l'activité :**
  - Une analyse détaillée du coût de revient des chantiers.
  - Un comparatif avec les prix du marché.
  - La réalisation d'une plaquette commerciale.

Ces actions devraient permettre en 2018 l'équilibre de cette activité importante pour les personnes accueillies.



**RAP  
PORT  
D'AC  
TIVJ  
TE**





# INSERTION ET PROTECTION DES FAMILLES

- 38 – La Magena
- 39 – L'Éclaircie
- 40 – Les Maisons
- 41 – Cellule Hôtel et Renfort Hivernal Hôtelier
- 42 – Résidence

# INSERTION ET PROTECTION DES FAMILLES



## LA MAGENA

**Ouvert en octobre 2016, La Magena est un dispositif d'hébergement et d'accompagnement à Lyon, Caluire et Villeurbanne pour des femmes seules ou avec enfants en bas âge, en situation de droits complets ou incomplets et/ou victimes de violences conjugales orientées par la Maison de la Veille Sociale.**

### PRINCIPALES DONNÉES

- Au 31/12/2017, la capacité d'accueil de La Magena est de **39 places** en unité collective (Lyon 3, Caluire, Villeurbanne) et en logements diffus.
- **Sur l'année 2017, La Magena a accueilli 36 personnes soit 20 ménages (20 adultes et 16 enfants).**
- Sur les 36 personnes accueillies en 2017 :
  - 13 ménages sont monoparentaux (13 adultes et 16 enfants) et 7 sont des personnes isolées.
  - La moyenne d'âge des adultes se situe entre 25 et 59 ans.
  - Pour les enfants accueillis : 7 enfants ont moins de 3 ans et 8 enfants ont entre 3 et 17 ans.
- 6 nouveaux ménages ont été accueillis en 2017 et 2 ménages ont quitté la Magena avec des solutions de logement/d'hébergement.
- 768 colis alimentaires ont été distribués.
- La durée moyenne de séjour des ménages sortants est de 10 mois.

### PRINCIPALES RÉALISATIONS

- **Depuis son ouverture en octobre 2016, l'activité de La Magena a été renforcée** en lien avec l'augmentation de sa capacité d'accueil plus importante. Ce développement nécessite des investissements mobiliers et humains ainsi que des ajustements de l'organisation interne.

- **L'accompagnement dans la vie quotidienne est assuré par une chargée de gestion et de la vie collective :** elle propose un soutien à la gestion de l'intendance. Elle est également garante du respect des règles de vie et de la bonne tenue des maisons en lien avec les résidentes.

- **Les travailleurs sociaux assurent l'accompagnement des ménages dans leurs démarches visant à :**

- Stabiliser une situation administrative au regard du droit au séjour.
- Garantir l'accès aux droits sociaux (couverture médicale...).
- Proposer un accompagnement à la parentalité par une orientation adaptée auprès des partenaires.

- **Des temps collectifs** sont proposés (temps café, repas, temps de jeux avec les enfants, activités...) afin de rompre l'isolement ou le sentiment d'isolement des résidentes.

- **Compte tenu du nombre d'enfants présents** (44% des personnes accueillies), l'équipe propose un soutien à la parentalité par la médiation de jeux et en externe par l'appui sur la scolarisation.

- **Le travail en partenariat est déterminant dans l'action du service :**

- Lien avec les avocats pour les procédures administratives.
- Lien avec les Maisons de la Métropole concernant les droits sociaux et le suivi des enfants (la Protection Maternelle et Infantile, en particulier).
- Lien avec le réseau de la santé car les personnes accueillies sont vulnérables physiquement et psychologiquement.
- Lien avec les réseaux solidaires pour des dons alimentaires ou pour l'apprentissage de la langue française.
- Partenariat avec VIFILL car de nombreuses résidentes sont victimes de violences.







## L'ÉCLAIRCIE

**D'une capacité de 30 places, l'Éclaircie propose l'accueil et l'hébergement de familles monoparentales ou de femmes seules au sein d'une structure collective composée de 8 chambres et de 12 logements diffus situés sur la commune de Saint-Priest :**

- **12 places sont destinées à l'accueil de ménages originaires de la commune.**
- **10 places sont mises à la disposition de la Maison de la Veille Sociale.**
- **8 places sont réservées à l'Accueil Mère Enfant, dispositif de la Protection de l'Enfance.**

L'Éclaircie accueille des femmes seules avec ou sans enfants en demande d'hébergement, en situation de droits complets et confrontées à des situations de précarité et de vulnérabilité ou victimes de violences.

### PRINCIPALES DONNÉES

- **50 personnes ont été prises en charge par l'Éclaircie durant l'année :**
  - 27 adultes (26 femmes et 1 homme).
  - 23 enfants (17 garçons et 6 filles).
  - 2 enfants ont été accueillis de manière séquentielle.
- La tranche d'âge des femmes accueillies est plus jeune (18-24 ans) par rapport à 2016.
- Le nombre d'enfants âgés de moins de 3 ans est en augmentation par rapport à 2016.
- Au cours de l'année, l'Éclaircie a accueilli 20 personnes (11 femmes et 9 enfants).
- 13 familles ont bénéficié d'un accompagnement à la parentalité spécifique par le biais d'ateliers mères-enfants notamment.
- **9 ménages ont quitté l'Éclaircie en 2017** dont 6 ménages pour l'accès à un logement autonome.
- **La durée moyenne de séjour des ménages sortis au cours de l'année est de 12 mois.**

### PRINCIPALES RÉALISATIONS

- **L'accueil et l'accompagnement** proposés ont pour objectif de permettre aux femmes et aux enfants de retrouver un moment d'apaisement et d'envisager progressivement une insertion.
  - L'accompagnement à la parentalité.

- L'accompagnement des enfants vers un mieux-être.
- L'accompagnement dans l'accès à un logement autonome ou toute autre solution.

- **L'action de l'Éclaircie s'inscrit dans un dispositif partenarial ancré sur le territoire**

- Un protocole de coopération est mis en place avec le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Priest.
- Un partenariat étroit avec les structures liées à l'enfance est réalisé : Maisons du Rhône, écoles, crèches, service de Protection Maternelle et Infantile de la Métropole de Lyon, structures de soins.
- L'Éclaircie participe à plusieurs groupes de travail sur Saint-Priest : Groupe logement mensuel, groupe DSU quartier de la gare...

- **Chambre d'urgence Femmes victimes de violences** dans le cadre du protocole départemental en lien avec VIFFIL et la DRDFE.

- **Sur l'année 2017, 8 femmes et 6 enfants ont été accueillis pour une durée d'une à trois nuits.**
- Une chambre est équipée en mobilier, literie, matériel et produits de puériculture, produit d'hygiène et première alimentation.
  - # Le site est placé sous vidéosurveillance et une astreinte associative est en place en cas de problème.
  - # L'accueil est réalisé 7 jours sur 7 par l'équipe de l'Éclaircie et les veilleurs de nuit de 17h00 à minuit.
  - # Le jour suivant, un contact est pris avec VIFFIL pour une orientation.

- **Action « L'heure du conte »**

- Un atelier lecture propose un moment de partage entre parents et enfants autour de la littérature jeunesse pour soutenir et accompagner la relation parent-enfant.
- L'atelier de lecture est mené par une lectrice à l'école Berlioz. Ce temps permet à certaines familles du quartier de faire part de leurs questionnements autour de la parentalité.





## LES MAISONS

**Le service Les Maisons est un Centre d'hébergement d'urgence de 113 places réparti comme suit :**

- **20 places en collectif à La Mulatière.**
- **10 places en colocation La Patinière à Saint-Genis-Laval.**
- **10 places en colocation Le Grand Revoyet à Saint-Genis-Laval.**
- **4 places en colocation à Oullins.**
- **69 places en logement diffus.**

Le service accueille des ménages en situation de vulnérabilité, orientés par la commission urgence du Service Intégré d'Action et d'Orientation Maison de la Veille Sociale : femmes ou hommes isolés, couples sans enfants, familles monoparentales, couples avec enfants.

### PRINCIPALES DONNÉES

- **Les Maisons ont accueilli, en 2017, 111 personnes** soit un taux d'occupation de 98 % (25 hommes, 39 femmes et 47 enfants).
- Les 111 personnes accueillies représentent 14 ménages isolés, 6 couples sans enfant, 16 couples avec enfant.
- 42% sont des personnes mineures et 7% des jeunes âgés de 18 à 25 ans.
- 5 ménages ont quitté les Maisons en 2017.
- Le nombre de colis alimentaires délivrés est de 2352.
- La durée moyenne de séjour des sortants est de 27 mois.

### PRINCIPALES RÉALISATIONS

- **En 2017, une nouvelle organisation et de nombreux ajustements ont été mis en place** au sein du service. La maison de Saint-Genis-Laval, au sein de laquelle le service avait été créé, en 2013, a été restituée à son propriétaire qui souhaitait réaliser un projet immobilier. Afin de reloger les ménages, trois maisons à Saint-Genis-Laval ont été louées et des travaux d'équipement ont été réalisés. Tous les ménages ont été relogés et le service a veillé à la continuité de l'accompagnement (scolarité, crèche, santé, domiciliation.).

#### • Des partenariats ont été réalisés et poursuivis :

- Depuis 2016, un **jardin partagé** sur le site de La Mulatière est mis en place en partenariat avec la Mairie de La Mulatière, le Centre Social, la Paroisse et l'Association PASS'Jardins. Ce jardin ouvert aux habitants de la commune doit permettre de mieux favoriser l'accueil et l'implantation locale des familles accueillies.
- Fin 2017, un partenariat avec Proxidon a été mis en place. **Proxidon** est une plateforme internet développée par la Banque Alimentaire du Rhône qui permet aux commerces alimentaires de proximité de faire don de leurs surplus aux associations d'aide alimentaire. Grâce à son fonctionnement simple, le système permet de réserver des paniers de produits frais et de qualité qui sont ensuite remis aux personnes accueillies par le service.
- En lien avec le Théâtre de La Renaissance, un **projet théâtre** est en cours. Des résidents participent aux répétitions en vue de présenter le spectacle en mai 2018 (Théâtre de la Renaissance/Théâtre de la Croix-Rousse).



#### • Des moments conviviaux et festifs sont, par ailleurs, régulièrement organisés.

- À l'occasion des fêtes de fin d'année, un événement a été organisé notamment à la Maison Ravier réunissant les personnes accueillies, l'équipe des Maisons, les autres services du MAS, les membres de l'association.







## CELLULE HÔTEL ET RENFORT HIVERNAL HÔTELIER

**Le MAS contribue dans le cadre du dispositif hôtelier au traitement de l'hébergement d'urgence et à la protection des ménages en situation de vulnérabilité.**

Les missions de la Cellule Hôtel sont les suivantes :

- Une mission d'accompagnement social et d'appui au relogement ou au ré-hébergement pérenne (évaluations sociales, préconisations, lien avec les partenaires, aide à l'installation..).
- Une mission de gestion de l'offre de l'hébergement hôtelier :
  - Réception des requêtes, captation de places et gestion des réservations,
  - Aide à l'entrée dans les lieux et à l'occupation,
  - Médiation avec les hôteliers.

### PRINCIPALES DONNÉES

- 111 ménages ont été pris en charge dans le dispositif hôtel soit 383 personnes composées :
  - 227 adultes
  - 156 enfants mineurs.
- **Au cours de l'année 2017, 119 ménages sont entrés dans le dispositif soit 426 personnes.**
- **238 ménages ont quitté le dispositif soit 862 personnes :**
  - 4,7% (11 ménages) : Logement social.
  - 1,2% (3 ménages) : Logement social temporaire.
  - 5% (12 ménages) : Hébergement d'insertion.
  - 5,5% (13 ménages) : Résidence sociale.
  - 21,4% (51 ménages) : Solutions individuelles (Départ volontaire, retour pays, solution hébergement tiers, départ sans donner de nouvelles, non présentation à l'hôtel).
  - 2,2% (5 ménages) : Exclusion.
  - 60% (143 ménages) Hébergement d'urgence dont 89 ménages orientés à ADOMA HUAS.

### PRINCIPALES RÉALISATIONS

- **Renouvellement du marché hôtelier**
  - Le marché public qui définit le nombre de chambres, les prix, ainsi que les prestations prévues pour chaque établissement, a été renouvelé au 01/01/2017.
  - Avec ce renouvellement, une quarantaine de ménages ont dû changer d'établisse-

ment en janvier nécessitant une implication importante du service pour assurer la continuité auprès des ménages.

- **Création du dispositif HUAS ADOMA**
  - Le dispositif HUAS ADOMA a permis l'ouverture de 500 nouvelles places d'hébergement d'urgence dans le Rhône en juin 2017 majoritairement destinées à des ménages pris en charge à l'hôtel.
  - Ces changements d'hébergement ont supposé une action logistique importante pour assurer la réinstallation des familles sur de nouveaux territoires (La Tour de Salvagny - Dardilly - Meyzieu - Vaulx-en-Velin - Villefranche).
- **Mise en place d'une aide à l'alimentation**
  - Les personnes hébergées à l'hôtel bénéficient, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2017, d'une aide à l'alimentation mensuelle sous forme de chèque service.
  - Le barème d'attribution est fixé à 55 euros par personne pour une durée de 1 mois.
- **Organisation et missions**
  - Un Comité de pilotage interne composé de salariés et d'administrateurs a été mis en place pour assurer le suivi de l'activité.
  - Un travail d'étude a été engagé sur les difficultés du dispositif : offre d'hébergement, métiers mobilisés, relations avec les services de l'État et partenaires..) et sur les difficultés spécifiques des familles (enfance, santé, situations administratives).
  - Les différents cadres de prise en charge ont été actualisés avec les services de la DRDJSCS et la Maison de la Veille Sociale.

### RENFORT HIVERS

- Pour le Renfort hivernal de novembre 2016 au 31 mars 2017, 282 places d'hébergement supplémentaire ont été ouvertes.
  - Le dispositif a été prolongé jusqu'au mois de mai 2017. 9 ménages dont la situation n'a pas été reconnue prioritaire se sont vus notifier par les autorités une fin de prise en charge et ont quitté l'hôtel sans solution d'hébergement. Les autres ménages se sont vus proposés une solution d'hébergement.
  - Les critères de priorisation des ménages portent principalement sur la présence d'enfants de moins de trois ans et des problématiques.
- Pour le Renfort hivernal de novembre 2017 au 31 mars 2018, 283 personnes étaient accueillies au 31/12/2017 et de nouvelles places doivent être ouvertes jusqu'en février 2018.



## RÉSIDENCE

**Le Service Résidence assure deux principales missions : le logement temporaire et l'accompagnement social de ménages rencontrant des difficultés en matière de logement (recherche, accès, maintien). La mission logement se décline par la gestion de logements individuels ou semi-collectifs en ALT (Allocation Logement Temporaire) diffus sur l'ensemble du territoire de la Métropole et de logements gérés en sous location avec ou sans bail glissant.**

En 2017, le service Résidence a mis l'ensemble de ses places d'hébergement ALT à disposition de la Maison de La Veille Sociale. Les logements gérés en baux-glissants étaient destinés à des ménages relevant de dispositifs spécifiques (FNAVDL-DALO et Aide à la Médiation Locative).

L'accompagnement social s'appuie sur différents dispositifs et a pour objectifs :

- L'accès à un logement autonome pour les ménages hébergés (ASLL).
- L'accès ou le maintien en logement pour des ménages orientés par les Maisons de la Métropole et Maisons du Rhône (ASLL extérieures ou RSA).
- L'accompagnement de ménages dans le cadre de baux-glissants (Aide à la Médiation Locative, Fonds National d'Accompagnement Vers le Logement Rhône (FNAVDL- DALO).
- Une subvention de la DDCS permet également d'assurer l'accompagnement de ménages qui ne s'inscrivent pas dans un dispositif financé d'accompagnement (FNAVDL Hors DALO).

### PRINCIPALES DONNÉES

- **154 ménages ont été accompagnés dans la recherche, l'accès ou le maintien dans leur logement.**
  - 76 ménages dans le cadre de l'ASLL sur le territoire de la Métropole et du Département.
  - 36 ménages dans le cadre du RSA.
  - 13 ménages en baux glissants ou sous-location dont 5 dans le cadre du dispositif FNAVDL - DALO.
  - 21 ménages accompagnés dans le cadre du dispositif FNAVDL Hors DALO.
  - Dans le cadre d'un appel à projet de la DIHAL 2016 « Expérimentation de dispositifs d'hébergement de réfugiés chez des particuliers »,

en partenariat avec les associations SINGA et Forum réfugiés-Cosi, le service Résidence a débuté l'accompagnement de 3 personnes réfugiées dans la recherche et l'accès à un logement.

- **En 2017, 89 ménages, (soit 146 personnes) ont été hébergés dans des logements ALT, Baux glissants et sous-location.**
  - Sur les 146 personnes, 56 personnes sont isolées et 64 sont des familles monoparentales.
  - 95 adultes et 51 enfants (75 hommes et 71 femmes).
  - La moyenne d'âge est de 37 ans.
- Durant l'année, 24 ménages (39 personnes) sont entrés en logement ALT ou sous-location et 15 ménages (23 personnes) en sont sortis (relogements, glissement de bail, départ volontaire).
- **La durée moyenne de séjour des sortants est de 23 mois.**

### PRINCIPALES RÉALISATIONS

- **Afin de mieux connaître les besoins des personnes accompagnées, le service a interviewé 18 personnes**, 12 femmes et 6 hommes logés par le service. 4 thématiques reviennent régulièrement dans le discours des personnes ayant trait à leurs difficultés :
  - la rupture familiale ou conjugale menant à la perte du logement,
  - la perte d'un logement par expulsion locative,
  - un statut économique éloigné de l'emploi
  - la méconnaissance des droits.Plusieurs personnes n'ont jamais habité seules et espèrent et redoutent dans le même temps l'accès à un logement. Cette démarche permet de mieux comprendre les besoins du public et d'adapter l'accompagnement vers l'accès à un logement autonome en tenant compte de l'histoire et des attentes des personnes accompagnées.
- **Le service a poursuivi sa participation à diverses instances** : Instances Techniques Territorialisées Logement (ITLL), instances de la MVS, Commission de médiation DALO et travaux du Collectif logement Rhône.
- **Le Service assure la référence de l'Accord Collectif Intercommunal d'Attribution (ACIA) pour l'ensemble de l'association** :
  - Le Service Résidence centralise les demandes des ménages et les offres des bailleurs et les met en correspondance ; il s'assure de l'actualisation des informations transmises et représente l'association au sein des différentes commissions.

- Grâce à ce dispositif, 38 ménages hébergés ou accompagnés par les services du MAS ont accédé, en 2017, à un logement autonome dans un délai moyen de 6,7 mois entre l'inscription dans le dispositif et la signature du bail.

## DISPOSITIF SPÉCIFIQUE LA CLAIRIÈRE

Résidence assure la gestion du dispositif La Clairière qui est un dispositif d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement portant sur trois volets : social, juridique et psychologique afin de répondre aux principales problématiques rencontrées par les femmes victimes de violences conjugales avec ou sans enfant. L'hébergement proposé vise à réunir les conditions favorables à la reconstruction sociale et psychologique de chaque victime.

### PRINCIPALES DONNÉES

- **En 2017, 8 ménages ont été pris en charge (16 personnes soit 9 adultes et 7 enfants). 5 familles sont monoparentales et 3 personnes sont isolées.**
- 2 ménages ont intégré le dispositif en 2017.
- 1 ménage a quitté le dispositif en 2017.
- La durée moyenne de séjour est de 14 mois.
- **La Clairière se compose de six logements :** trois mis à disposition par la Ville de Lyon et deux dans une maison réalisée avec le soutien de la Fondation Abbé Pierre. Cette année, une convention de partenariat a été signée avec le CCAS de Corbas qui a permis d'accueillir et accompagner une jeune femme dans un logement mis à disposition par la ville de Corbas.
- **Les logements sont anonymes, sécurisés, meublés** et équipés pour un accueil immédiat et peuvent accueillir des femmes avec un ou deux enfants (voire trois) ou des femmes sans enfant en colocation sur un des logements.
- **De manière exceptionnelle et en cas de grave danger**, un hébergement immédiat d'urgence peut être mis en œuvre dans le cadre de nuitées d'hôtel et dans l'attente d'une solution d'hébergement identifiée et intervenant dans un délai de huit jours.

### • Collaborations et partenariats

- Partenariat avec la Ville de Lyon a été maintenu et des rencontres ont été organisées entre les intervenants sociaux de commissariat pour échanger sur leurs besoins et les possibilités de réponse.
- Poursuite de la participation au groupe de travail sur l'hébergement des femmes victimes de violences, organisé et animé par Madame la Déléguée Départementale aux Droits des Femmes de la Préfecture.
- Participation à la commission « Femmes victimes de violences » de la MVS qui gère les demandes et les propositions d'hébergement au sein des dispositifs dédiés aux femmes victimes de violences.

**RAP  
PORT  
D'AC  
TIVITE**





# AIDE AUX USAGERS DE DROGUES

46 – Pause Diabolo

# AIDE AUX USAGERS DE DROGUES



## PAUSE DIABOLO

L'objectif de Pause Diabolo porte sur la Réduction Des Risques et des Dommages (RDRD) en lien avec les consommations de drogues et les pratiques sexuelles (Sida, Hépatite C, Infection Sexuellement Transmissible).

Pause Diabolo propose :

- Un accueil anonyme et gratuit.
- Une écoute.
- Une aide et un accompagnement social.
- Des soins infirmiers et des consultations médicales.
- Un accès à du matériel stérile et à usage unique, des conseils en RDRD.

Les personnes accueillies sont généralement en situation de grande précarité (rue, squat, habitat de fortune) et principalement des usagers de drogues injecteurs dont la plupart sont poly-consommateurs de substances psychoactives associées à l'alcool.



## PRINCIPALES DONNÉES

- **376 personnes ont été accueillies** et 4 466 passages ont été comptabilisés.
- 53 interventions de rue.
- 28 usagers reçus en primo-accueil.
- 149 personnes ont été accompagnées dans le cadre d'un travail administratif et social.
- L'âge moyen des personnes est de 35 ans.
- **Les femmes représentent 24% de la file active soit 88 femmes.**
- **88 440 seringues ont été distribuées.**
- **4 760 Kits Stéribox** ont été livrés auprès de 14 pharmacies partenaires.
- **80 actes de médecine générale ont été réalisés et 575 actes de soins infirmiers.**

## PRINCIPALES RÉALISATIONS

- **Amélioration des conditions d'accueil**  
Des travaux ont permis de réaliser des aménagements dans les locaux du service :
  - La mise aux normes du local DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux).
  - La création d'un espace fumeur pour éviter la présence de groupes d'usagers devant les locaux et contribuer à de meilleures relations avec le voisinage et la copropriété.
  - La création d'un laboratoire d'analyse de drogues par CCM.
- **Les temps d'accueil collectif sur la structure permettent de réaliser les démarches d'accès au droit** (domiciliation, minima sociaux, régularité de séjour), de maintien et de recherche de solution de logement ou d'hébergement, d'accès aux aides de premier secours. La présence régulière d'un traducteur en langue russe permet de faciliter l'échange avec une population russophone importante.
- **Un accueil et des actions pour les femmes usagères de drogues sont réalisés.**  
Des ateliers spécifiques sont mis en place pour les femmes. Un support de communication a également été réalisé pour sensibiliser ce public.  
Par ailleurs, le service a contribué à l'élaboration d'un guide « Santé et Droits » réalisé par le CIDFF Rhône. Trois outils d'information spécifiques ont été publiés :  
« *Je suis consommatrice* », « *Médicaments, la dépendance est souvent cachée, où en êtes-vous ?* », « *Comment soutenir une femme consommatrice ?* ».



- **Accès des usagers à l'analyse de produits**

Pause Diabolo propose aux personnes accueillies l'accès à l'analyse des produits en s'appuyant sur le dispositif CCM, sous la coordination de Médecins du Monde, qui permet d'informer les personnes accueillies sur la composition du produit consommé et les produits de coupes associés.

- **Le projet de mise en place d'un laboratoire régional CCM dans les locaux de Pause Diabolo a, par ailleurs, été poursuivi** en partenariat avec les acteurs locaux de réduction des risques.

- **Dispositif SOS MATOS**

Le dispositif SOS MATOS permet d'aller vers des personnes usagères de drogues ne pouvant/voulant pas se rendre dans un CAARUD. Le dispositif a mis en place une distribution de matériels RDR par voie postale.

- **Programme d'Échange de Kit en Officine (PEKO) : la RDR « hors les murs ».**

Le programme PEKO est un dispositif qui consiste à développer la mise à disposition de matériel stérile dans les officines. En partenariat avec le CAARUD Ruptures, une étude a été lancée fin 2015 mettant en évidence les freins du modèle lyonnais. Le réseau des pharmacies distributrices passe cette année de 8 à 16.

- **Accompagnement autour des Hépatites et du VIH**

- Des dépistages ont lieu sur le site en lien avec le CeGIDD et l'association « la maison du patient » ainsi que des ateliers de Réduction des Risques.

- L'infirmerie est un lieu libre d'accès avec la présence d'une infirmière quotidiennement et d'un médecin une ou deux fois par semaine. Elle constitue un lieu d'échange sur la question des violences psychologiques, physiques et sexuelles fortement prévalentes chez les femmes usagères de drogues et leur proposent des soins spécifiques.

- **Pause Diabolo a participé à divers événements organisés sur le 3<sup>e</sup> arrondissement de Lyon**

- **Animation d'un stand au Forum des Associations Lyon 3** (9 septembre 2017) : l'équipe a échangé sur le sujet de la toxicomanie avec le public.



- **Participation à la biennale Hors normes (29 septembre-01 octobre 2017).**

La Biennale hors normes s'est emparée de lieux atypiques pour créer des instants de partage et de convivialité autour d'expositions peintures. L'artiste peintre H. PICHERIT a exposé des œuvres peintes sur du papier journal brut à Pause Diabolo. 100 personnes ont visité l'exposition sur trois jours avec la présence des usagers.



- **Participation à la 14<sup>e</sup> édition La Guill' en fêtes 2017** : qui regroupe plusieurs fêtes et animations de quartier

place Bahadourian - place Voltaire - place Guichard dans le 3<sup>e</sup> arrondissement de Lyon. Ces événements sont des espaces qui permettent à l'équipe d'informer « hors les murs » et de sensibiliser le public et les habitants sur les risques liés à l'usage de drogues.

# RAP- PORT AN- NUEL GENE- RAL



17 rue Crépet  
69007 Lyon  
T 04 78 61 78 55  
siege@mas-asso.fr  
[www.mas-asso.fr](http://www.mas-asso.fr)